

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 3288

7 novembre 2014

SOMMAIRE

Aberdeen European Balanced Property	Aura-Dental S.àr.l
Fund157778	Aurora Properties S.à r.l157783
Aberdeen Property Funds SICAV-FIS 157780	Baltine Holding S.à r.l157778
Accon Management157780	Berg Topco S.à r.l157779
Agence 3A S.A157780	Blue Colibri Capital157783
Ahhadirect S.A157781	bpfBOUW M&G SPIF Investment S.à r.l.
Airrest S.A157781	
AL Consulting S.à r.l	BSPEL (Lux) S.à r.l
Algedal S.à.r.l	CAVU S.A
Algim S.à.r.l	Delphi Manufacturing Management S.à r.l.
Allseeds Industrial S.A157778	
Allure S.à r.l	Diversita
ALPE157782	Elvoline S.à r.l
Altermind Group157782	EPF Acquisition Co 23 S.à r.l157811
APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l 157784	Herald Bramsche S.à r.l157801
ArcelorMittal China Holding (Luxem-	Hyperion Finance S.à r.l
bourg)157778	IBTD International S.A 157824
Argesti s.à r.l	Institut National de Chirurgie Cardiaque
Arial Sporting S.A	et de Cardiologie Interventionnelle (INC-
Arras SPF S.A	CI), Fondation157787
Arras SPF S.A157784	JCSS Super 2 S.à r.l
Arthur Invest S.A	La Considération de l'Ange Immobilier . 157793
Asalux Serrurerie S.à r.l	Michel Euro Finance S.A157805
Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l157784	Mitotech S.A
Asia Global Invest S.à r.l	RPO Lux Holdco S.à r.l
Asia Growth Basket S.à r.l	Samsalux S.A
Atmosphere Group (Lux) S.à r.l157780	WHF S.A



Aberdeen European Balanced Property Fund, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 118.918.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157113/11.

(140178406) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Allseeds Industrial S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.

R.C.S. Luxembourg B 170.347.

EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées par l'actionnaire unique en date du 3 octobre 2014:

- 1- La démission de Monsieur Antonius Franciscus Johannes Maria Huls, de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société, avec effet immédiat, été acceptée;
 - 2- La personne suivante a été nommée en tant que nouvel administrateur de catégorie A, avec effet au 3 octobre 2014:
- Monsieur Cornelis Marinus Pieter Vrins, né le 26 juin 1961 à Wassenaar, Pays-Bas, ayant son adresse au 32, Avenue des Vergys, 1225 Chêne Bourg, Suisse.

Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2015.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157117/18.

(140178968) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ArcelorMittal China Holding (Luxembourg), Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.215.000,00.

Siège social: L-1160 Luxembourg, 24-26, boulevard d'Avranches.

R.C.S. Luxembourg B 109.704.

Le Conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la société du 19, avenue de la Liberté, L-2930 Luxembourg, au 24-26, boulevard d'Avranches, L-1160 Luxembourg, avec date d'effet au 08 octobre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 09 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157119/12.

(140178621) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Baltine Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 156.868.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Robert Strietzel

Gérant B

Référence de publication: 2014157160/13.

(140178763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



Arthur Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 182.615.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157122/9.

(140178928) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Asia Global Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 17.026,25.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.211.

Par résolutions prises en date du 7 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Torsten Klaas, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 1 ^{er} juin 2014 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Frank Hamen, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de «Geschäftsführer», avec effet au 31 mai 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157123/15.

(140178160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Argesti s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R.C.S. Luxembourg B 113.518.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014157121/11.

(140178268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Berg Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 189.648.

Il résulte d'un contrat de transfert de parts, signé en date du 30 de septembre 2014, que l'associé de la Société, BRE/ Europe 7Q S.à r.l. a transféré la totalité de 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

(1) German Investment Topco S.à r.l., Société à responsabilité limitée constituée et régie selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social à l'adresse suivante: 2-4 rue Eugène Ruppert, L-2453, Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 184.320, 500 parts sociales;

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2014157161/19.

(140178501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



Atmosphere Group (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 141.596,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 151.666.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157125/10.

(140178274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Asia Growth Basket S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 16.746,25.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 3, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 130.482.

Par résolutions prises en date du 7 juillet 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Torsten Klaas, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, au mandat de «Geschäfstführer», avec effet au 1 ^{er} juin 2014 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Frank Hamen, avec adresse professionnelle au 3, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg, de son mandat de «Geschäfstführer», avec effet au 31 mai 2014;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157124/15.

(140178161) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Aberdeen Property Funds SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 2B, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 117.474.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157126/11.

(140178722) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Accon Management, Société Anonyme.

Siège social: L-9980 Wilwerdange, 68, Géidgerweeg.

R.C.S. Luxembourg B 93.694.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157127/9.

(140178602) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Agence 3A S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7327 Steinsel, 35, rue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 155.676.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157130/9.

(140178899) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



Ahhadirect S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 32.000,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.871.

Il est porté à la connaissance du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, afin de mettre à jour les informations inscrites auprès de celui-ci:

- que le siège social de l'Administrateur délégué NATIONWIDE MANAGEMENT S.A., société inscrite au numéro RCS B 99746 est situé, suite à son transfert de siège du 16 décembre 2012, au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 janvier 2014.

Pour AHHADIRECT S.A.

Référence de publication: 2014157131/15.

(140178909) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Airrest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1110 Luxembourg, Aéroport de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 26.877.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenu le 4 juillet 2014

Mr. Laurent JOSSART ayant démissionné de son mandat d'administrateur avec effet au 4 juillet 2014, le Conseil d'Administration procède à la cooptation de Mr Marc SCHROEDER comme nouvel administrateur, en remplacement de Mr. Laurent JOSSART, Mr. Marc SCHROEDER achevant le mandat de Mr. Laurent JOSSART.

L'adresse professionnelle de Mr. Marc SCHROEDER est fixée à l'Aéroport de Luxembourg, L-2987 Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour AIRREST S.A. Michel FOLMER

Référence de publication: 2014157132/15.

(140178952) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

AL Consulting S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 80, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 185.441.

Le siège social de la société a été transféré avec effet immédiat, à l'adresse suivante:

80, Rue des Romains

L-8041 Strassen

Strassen, le 8 octobre 2014.

AL CONSULTING SARL

Référence de publication: 2014157134/12.

(140178493) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Allure S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6131 Junglinster, Centre Commercial Langwies.

R.C.S. Luxembourg B 56.047.

Par la présente je soussignée Madame Georgette BARROS RIBEIRO, coiffeuse, née le 29 octobre 1969, demeurant à L-6117 Junglinster démissionne avec effet immédiat comme gérante technique de la société Allure S.à r.l.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/10/2014.

Allure S.à r.l.

Référence de publication: 2014157138/12.

(140178946) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



Algedal S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.

R.C.S. Luxembourg B 43.212.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157136/10.

(140178531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Algim S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9163 Kehmen, 6, Uesperwee.

R.C.S. Luxembourg B 96.299.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Kehmen, le 09 octobre 2014.

Signature.

Référence de publication: 2014157137/10.

(140178799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

ALPE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9530 Wiltz, 24, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 169.606.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157139/9.

(140178723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Altermind Group, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 179.756.

L'adresse de Monsieur Mathieu Laine, gérant de catégorie A de la société, est désormais la suivante: 9, Palace Gardens Terrace London W8 4SA.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations. Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157140/11.

(140178433) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

BSPEL (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 123.777.

Par résolutions prises en date du 25 septembre 2014, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- 1. Nomination de Frédéric Salvadore, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, au mandat de gérant B, avec effet au 30 avril 2014 et pour une durée indéterminée;
- 2. Acceptation de la démission de Marie-Catherine Brunner, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg de son mandat de gérant B, avec effet au 30 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157176/14.

(140178339) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



Aurora Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette. R.C.S. Luxembourg B 144.903.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 22 mai 2014

Première résolution:

L'actionnaire prend acte de la démission de:

- Mademoiselle Magali Fetique, gérant, née le 1 ^{er} février 1981, résidant professionnellement au 42 Rue de la Vallée L-2661 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2014

Deuxième résolution:

L'actionnaire nomme comme gérant:

- Monsieur Antoine Widehen, né le 1 ^{er} mars 1986 à Cambrai (France), résidant professionnellement au 4, rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg, avec effet au 26 mars 2014

La nouvelle adresse professionnelle de Mauro Cadorin est la suivante: 4 rue Albert Borschette L-1246 Luxembourg Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Luxembourg.

Pour Aurora Properties S.à r.l.

Référence de publication: 2014157158/20.

(140178483) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Arial Sporting S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 55.118.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157148/9.

(140178289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Arras SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.306.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157149/9.

(140178783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Blue Colibri Capital, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 169.982.

I. En date du 4 avril 2014, l'associé unique Colin Schmitz-Valckenberg, avec adresse au 31-33, avenue des Papalins, 98000 Monaco, a cédé la totalité de ses 12.500 parts sociales à Black Canary Holding Limited, avec siège social au Les Echelons Court, Les Echelons, St. Peter Port, 1AR 11-15 Guernesey, qui les acquiert;

En conséquence, l'associé unique de la société est Black Canary Holding Limited, précité avec 12.500 parts sociales;

II. L'adresse de l'associé et gérant Collin Schmitz-Valckenberg, a changé et est désormais au 29, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 octobre 2014.

Référence de publication: 2014157172/16.

(140178407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



APN Property Holdings (No. 1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2120 Luxembourg, 16, allée Marconi.

R.C.S. Luxembourg B 108.961.

Les comptes annuels au 30 JUIN 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE CONTINENTALE S.A.

Référence de publication: 2014157145/10.

(140178772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Asalux Serrurerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.400,00.

Siège social: L-1946 Luxembourg, 9-11, rue Louvigny.

R.C.S. Luxembourg B 123.532.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014157152/10.

(140178736) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Arras SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 29.306.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157150/9.

(140178784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Ascona-Tankschiffahrt S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert, 51, route de Wasserbillig. R.C.S. Luxembourg B 47.417.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157153/9.

(140178307) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Diversita, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

R.C.S. Luxembourg B 115.375.

Extrait des décisions prises par l'assemblée générale ordinaire du 10 septembre 2014

Veuillez noter que le siège social a été transféré de L-2551 Luxembourg, 123, Avenue du X Septembre au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Veuillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Philippe SPRUCH se situe désormais au L-1116 Luxembourg, 6, rue Adolphe.

Luxembourg, le 9 octobre 2014.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour DIVERSITA

Un mandataire

Référence de publication: 2014157235/16.

(140178913) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 octobre 2014.



Delphi Manufacturing Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 21.000,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, avenue de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 186.951.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fourth day of September.

Before Maître Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, undersigned.

Delphi Latin America Holdings LLP, a limited liability partnership formed under the laws of England and Wales, with registered office at Mitre House, 160 Aldersgate Street, EC1A 4DD London, registered with the Registrar of Companies for England and Wales under number 392838 ("DLAH" or the "Sole Shareholder");

here duly represented by Mrs Sophie Henryon, notary clerk, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the power of attorney holder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing party, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

- I.- DLAH is the sole shareholder of "Delphi Manufacturing Management S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 186.951 (the "Company"), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary on 30 April 2014 and published on 17 July 2014 in the Memorial C Recueil de Sociétés et Associations under number 1863.
- II.- That the 21,000 (twenty one thousand) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the whole share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which DLAH expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Waiving of notice the convening notice;
- 2. Approval of the update of the list and values of machinery and equipment contributed by the Sole Shareholder in the framework of the share capital increase of the Company decided by the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 1 July 2014 and related amendment of the numbers and amounts; and
 - 3. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledge being sufficiently informed of the agenda, consider being validly convened and therefore agree to deliberate and vote upon all the items on the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It was noted that the extraordinary general meeting of the sole shareholder of the Company held on 1 July 2014 before a Luxembourg notary (the "EGM") decided to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1,000 (one thousand United States Dollars) by the issue of 1,000 (one thousand) new shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollars) each (the "Increase of Capital") subject to the payment of a global share premium amounting to USD 206,038,000 (two hundred and six million and thirty-eight thousand United States Dollars) to be allocated to the share premium account of the Sole Shareholder (the "Share Premium").

It was reminded that the Increase of Capital and the Share Premium were fully paid up through the contribution made by the Sole Shareholder of certain machinery and equipment (the "Contribution") a list of which has been attached to the EGM, stating the value of each machinery and equipment as at 31 May 2014 (the "Machinery and Equipment").

It was reminded that, based on amounts indicated in the list of equipment and machinery, the Contribution has been valued at USD 206,038,000 (two hundred and six million and thirtyeight thousand United States Dollars) (the "May Valuation").

Further to the availability of more accurate data as at 30 June 2014, it was noted that additional assets have been contributed to the Company and that the value of the Machinery and Equipment that was contributed to the Company shall be updated, so that the value of the Contribution shall be USD 209,637,000 (two hundred nine million six hundred thirty-seven thousand United States Dollars), pursuant to a statement of contribution value dated 24 September 2014.



As a consequence, it was resolved to amend the minutes of the EGM in order to provide that the Contribution shall amount to USD 209,637,000 (two hundred nine million six hundred thirty-seven thousand United States Dollars), and to allocate USD 209,636,000 (two hundred nine million six hundred thirty-six thousand United States Dollars) to the share premium account of the Sole Shareholder, with effect as at 1 July 2014.

An updated list and valuation of the Machinery and Equipment contributed shall remain attached to the present deed. There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, said proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Traduction française du texte qui précède

L'an deux mille quatorze, le vingt-quatrième jour du mois de septembre.

Par-devant Maître Kesseler, notaire résidant à Esch-sur-Alzette, Grand Duché de Luxembourg, soussigné.

Delphi Latin America Holdings LLP, un partnership à responsabilité limitée (a limited liability partnership) existant sous l'empire des lois d'Angleterre et du Pays de Galle, ayant son siège social sis Mitre House, 160 Aldersgate Street, EC1A 4DD Londres, immatriculée auprès du Registre des Sociétés d'Angleterre et du Pays de Galle sous le numéro 392838 ("DLAH" ou "l'Associé Unique");

ici dûment représenté par Mme Sophie Henryon, clerc de notaire, ayant son adresse professionnelle sis 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand Duché du Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Cette procuration ayant été signée "ne varietur" par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis du notaire soussigné d'acter ce qui suit:

- I.- DLAH est l'associé unique de "Delphi Manufacturing Management S.à r.l.", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social sis Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage, Grand Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.951 (la "Société"), constituée par acte dressé par le notaire soussigné le 30 avril 2014, publié le 17 juillet 2014 au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1863.
- II.- Que les 21.000 (vingt et un mille) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont représentées, de telle manière que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour, DLAH reconnaissant expressément en avoir été dûment informée préalablement.
 - III- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation préalable;
- 2. Approbation de la mise à jour de la liste et de la valeur des machines et de l'outillage apportés par l'Associé Unique dans le cadre de l'augmentation de capital de la Société, décidée lors d'une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société en date du 1 er juillet 2014, et modifications subséquentes des chiffres et montants; et
 - 3. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de convocation préalable afférent à cette assemblée générale, il reconnait avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour et considère avoir été valablement convoqué et, en conséquence, accepte de délibérer et de voter sur tous les points à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation pertinente a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est rappelé que l'assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de la Société, qui s'est tenue le 1 ^{er} juillet 2014 devant un notaire luxembourgeois (l'"AGE"), a décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1.000 USD (mille dollars américains) par l'émission de 1.000 (mille) nouvelles parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un dollar américain) chacune (l'"Augmentation de Capital"), moyennant le paiement d'une prime d'émission globale d'un montant total de 206.038.000 USD (deux cent six millions trente-huit mille dollars américains) allouée au compte prime d'émission de l'Associé Unique (la "Prime d'Emission").



Il est rappelé que l'Augmentation de Capital et la Prime d'Emission ont été intégralement souscrites au travers d'un apport effectué par l'Associé Unique, apport consistant en un lot de machines et d'outillage (l'"Apport"), dont la liste a été annexée à l'AGE, précisant la valeur de chaque machine et outillage au 31 mai 2014 (les "Machines et l'Outillage").

Il a été rappelé que, sur la base des montants indiqués sur la liste des machines et de l'outillage, l'Apport a été évalué à 206.038.000 USD (deux cent six millions trente-huit mille dollars américains) (l'"Evaluation de Mai").

Des données plus précises ayant été rendues disponibles au 30 juin 2014, il a été indiqué que de nouveaux actifs ont été apportés à la Société et que la valeur des Machines et de l'Outillage ayant été apportés à la Société doit être actualisée, de telle manière que la valeur de l'Apport doit être de 209.637.000 USD (deux cent neuf millions six cent trente-sept mille dollars américains), en vertu d'une déclaration sur la valeur de l'apport datée du 24 septembre 2014.

En conséquence, il a été décidé d'amender le procès-verbal de l'AGE afin qu'il y soit inscrit que l'Apport s'élève à 209.637.000 USD (deux cent neuf millions six cent trente-sept mille dollars américains) et qu'il soit alloué 209.636.000 USD (deux cent neuf millions six cent trente-six mille dollars américains) au compte prime d'émission de l'Associé Unique, avec effet au 1 er juillet 2014.

Une liste à jour des Machines et de l'Outillage apportés, et de leur évaluation, demeurera annexée au présent acte. Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance a été levée.

Dont Acte, fait et rédigé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête.

Lecture ayant été faite de ce document au mandataire de la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 26 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12955. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014155794/138.

(140176647) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Institut National de Chirurgie Cardiaque et de Cardiologie Interventionnelle (INCCI), Fondation, Fondation.

Siège social: Luxembourg, R.C.S. Luxembourg G 16.

Comptes annuels au 31 décembre 2013 et Rapport du réviseur d'entreprises agréé

ACTIF

	Notes	31/12/2013	31/12/2012
A. Capital souscrit non versé		0,00	0,00
I. Capital souscrit non appelé		0,00	0,00
II. Capital souscrit appelé et non versé		0,00	0,00
B. Frais d'établissement		0,00	0,00
C. Actif immobilisé		6 743 304,48	5 899 565,05
I. Immobilisations incorporelles	2.2.2,4	29 977,81	55 970,35
1 Frais de recherche et de développement			
2 Concessions, brevets, licences, marques, ainsi que droits et valeurs			
similaires s'ils ont été		29 977,81	55 970,35
a) acquis à titre onéreux, sans devoir figurer sous C.I.3		29 977,81	55 970,35
b) crées par l'entreprise elle-même		0,00	0,00
3 Fonds de commerce, dans la mesure où il a été acquis à titre onéreux		0,00	0,00
4 Acomptes versés et immobilisations incorporelles en cours		0,00	0,00
II. Immobilisations corporelles	2.2.3,4	6 713 003,09	5 843 594,70
1 Terrains et constructions		3 019 031,14	3 219 083,92
2 Installations techniques et machines		1 552 799,38	1 547 528,79
3 Autres installations, outillage et mobilier		119 717,30	116 675,06
4 Acomptes versés et immobilisations corporelles en cours		2 021 455,27	960 306,93
III. Immobilisations financières		323,58	0,00



1 Parts dans des entreprises liées		0,00	0,00
2 Créances sur des entreprises liées		0,00	0,00
3 Parts dans des entreprises avec lesquelles la société a un		323,58	0,00
lien de participation		0,00	0,00
4 Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien			
de participation		0,00	0,00
5 Titres ayant te caractère d'immobilisations		0,00	0,00
6 Prêts et créances immobilisées		0,00	0,00
7 Actions propres ou parts propres		0,00	0,00
D. Actif circulant	224	9 069 418,06	9 390 474,45
I. Stocks	2.2.6	819 465,30	688 280,30
1 Matières premières et consommables		819 465,30	688 280,30
2 Produits et commandes en cours		0,00	0,00
3 Produits finis et marchandises		0,00	0,00
4 Acomptes versés	2275	0,00	0,00
II. Créances	2.2.7,5	1 939 085,99	2 673 813,81
1 Créances résultant de ventes et prestations de services		1 227 440,16	2 185 935,24
a) dont la durée résiduelle est Inférieure ou égale à un an		1 227 44 0,16	2 185 935,24
b) dent la durée résiduelle est supérieure à un an			
2 Créances sur des entreprises liées		0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	0,00
3 Créances sur des entreprises avec lesquelles la société a un lien			
de participation		0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est Inférieure ou égale a un an		0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	0,00
4 Autres créances		711 645,83	487 878,57
a) dont la durée résiduelle est Inférieure ou égale è un an	2.2.7	704 645,83	480 878,57
b) dont la durée résiduelle est supérieure a un an		7 000,00	7 000,00
III. Valeurs mobilières		0,00	0,00
1 Parts dans des entreprises liées et dans des entreprises avec lesquelles la			
société a un lien de participation		0,00	0,00
2 Actions propres ou parts propres		0,00	0,00
3 Autres valeurs mobilières		0,00	0,00
IV. Avoirs en banques, avoirs en compte de chèques postaux,			
chèques et en caisse		6 310 866,77	6 028 380,34
E. Comptes de régularisation		18 552,14	11 331,27
TOTAL OU BILAN (ACTIF)		15 831 27 4 ,68	15 301 370,77
PASSIF			
A. Capitaux propres		6 877 198,57	5 585 259,50
I. Capital souscrit	6	49 578,70	49 578,70
II. Primes d'émissions et primes assimilées		0,00	0,00
III. Réserves de réévaluation		0,00	0,00
IV. Réserves		0,00	0,00
1 Réserve légale		0,00	0,00
2 Réserve pour actions propres ou parts propres		0,00	0,00
3 Réserves statutaires		0,00	0,00
4 Autres réserves		0,00	0,00
V. Résultats reportés	7	3 189 170, 4 9	6 312 625,92
VI. Résultat de l'exercice			-3 123 455,43
VII. Acomptes sur dividendes		0,00	0,00
VIII. Subventions d'investissement en capital	2.2.4,17		2 3 4 6 510,31
IX. Plus-values immunisées		0,00	0,00
B. Dettes subordonnées		0,00	0,00



C. Provisions	2.2.8	4 070 355,01	6 070 311,54
1 Provisions pour pensions et obligations similaires		0,00	0,00
2 Provisions pour impôts		0,00	0,00
3 Autres provisions	8	4 070 355,01	6 070 311,54
D. Dettes non subordonnées	2.2.9	4 585 871,51	3 6 4 5 799,73
1 Emprunts obligataires		0,00	0,00
a) Emprunts convertibles		0,00	0,00
I) dent ta durée résiduelle est Inférieure ou égale à un an		0,00	0,00
II) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	0,00
b) Emprunts non convertibles		0,00	0,00
l) dont la durée résiduelle est Inférieure ou égale è un an		0,00	0,00
II) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	0,00
2 Dettes envers des établissements de crédit	9	1 069 251,24	578 629, 4 3
a) dent la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		434 468,95	335 870,97
b) dont ta durée résiduelle est supérieure a un an		634 782,29	242 758,46
3 Acomptes reçus sur commandes pour autant qu'ils ne sont pas déduits			
des stocks de façon distincte		0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est Inférieure ou égale à un an		0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	0,00
4 Dettes sur achats et prestations de services		2 009 032,24	2 092 171,24
a) dont la durée résiduelle est inférieure eu égale à un an		2 009 032,24	2 092171,24
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		2 007 032,21	2 07217 1,21
5 Dettes représentées par des effets de commerce		0,00	0,00
a) dont la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	0,00
b) dont ta durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	
•		0,00	0,00
6 Dettes envers des entreprises liées			0,00
a) dont ta durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	0,00
7 Dettes envers des entreprises avec lesquelles la société a un lien			
de participation		0,00	0,00
a) dent la durée résiduelle est inférieure ou égale à un an		0,00	0,00
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	0,00
8 Dettes fiscales et dettes au titre de la sécurité sociale	10	925 453,44	826 560,68
a) Dettes fiscales		685 259,43	596 857,25
b) Dettes ou titre de la sécurité sociale		240 194,01	229 703,43
9 Autres dettes	10	582 13 4 ,59	148 438,38
a) dent la durée résiduelle est Inférieure ou égale à un an		582 13 4 ,59	148 438,38
b) dont la durée résiduelle est supérieure à un an		0,00	0,00
E. Comptes de régularisation		297 849,59	0,00
TOTAL DU BILAN (PASSIF)		15 831 274,68	15 301 370,77
A. CHARGES			
1 Consommation de marchandises et de matières premières			
et consommables		9 195 992,06	9 979 077,76
2 Autres charges externes		3 241 431,32	3 050 326,71
3 Frais de personnel	12	7 280 259,62	6 990 750.48
a) Salaires et traitements		6 393 047,31	6 140 890,21
b) Charges sociales couvrant les salaires et traitements		869 049,31	832 210,27
c) Pensions complémentaires		0,00	0,00
d) Autres charges sociales		18 163,0	17 650,00
4 Corrections de valeur		711 806,71	717 531,67
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles			
et incorporelles	4	688 162,72	700 566,55
b) sur éléments de l'actif circulant	Ţ	23 643,99	16 965,12
•		30 185,70	
5 Autres charges d'exploitation		30 103,70	21 730,74



6 Corrections de valeur sur immobilisations financières et ajustement			
de juste valeur sur immobilisations financières		0,00	0,00
7 Corrections de valeur et ajustement de juste valeur sur éléments financiers			
de l'actif circulant. Moins-values de cessions des valeurs mobilières		0,00	0,00
8 Intérêts et autres charges financières		15 996,11	17 987,28
a) concernant des entreprises liées		0,00	0,00
b) autres intérêts et charges		15 996,11	17 987,28
9 Charges exceptionnelles		1 696,94	4 009 663,39
10. Impôts sur le résultat		0,00	0,00
11. Autres impôts ne figurant pas sous le poste ci-dessus		0,00	0,00
12. Profit de l'exercice		1 200 414,70	0,00
TOTAL CHARGES		21 677 783,16	24 787 068,03
B. PRODUITS			
1 Montant net du chiffre d'affaires		20 385 359.70	20 192 403,90
2 Variation des stocks de produits finis, et de produits et de commandes			
en cours		0,00	0,00
3 Production immobilisée		0,00	0,00
4 Reprises de corrections de valeur		6 067,75	700,00
a) sur frais d'établissement et sur immobilisations corporelles			
et incorporelles		0,00	0,00
b) sur éléments de l'actif circulant		6 067,75	700,00
5 Autres produits d'exploitation		595 563,67	622 738,41
6 Produits des Immobilisations financières		0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées		0,00	0,00
b) autres produits de participations		0,00	0,00
7 Produits des éléments financiers de l'actif circulant		0,00	0,00
a) provenant d'entreprises liées		0,00	0,00
b) autres produits		0,00	0,00
8 Autres intérêts et autres produits financiers		149 448,28	180 768, 44
a) provenant d'entreprises liées		0,00	0,00
b) autres intérêts et produits financiers		149 448,28	180 768, 44
9 Produits exceptionnels	13	541 343,76	667 001,85
10. Perte de l'exercice		0,00	3 123 455,43
TOTAL PRODUITS		21 677 783,16	24 787 068,03
L'annexe fait partie intégrante des comptes annuels			
INCCI - opposable			2013
1 - Activité (unités)			. Budget
211 Chirurgie cardiaque			. 725
287 Cardiologie interventionnelle			. 3142
281 Policlinique			. 539
291 Hospitalisation - soins normaux			. 2522
292 Hospitalisation - soins intensifs			
2 - Frais variables (Tarifs)			Budget 2013
211 Chirurgie cardiaque			
287 Cardiologie interventionnelle			
281 Policlinique			
291 Hospitalisation - soins normaux			
292 Hospitalisation - soins intensifs			
3 - Frais variables			Budget 2013
211 Chirurgie cardiaque			
287 Cardiologie interventionnelle			
281 Policlinique			
291 Hospitalisation - soins normaux			
292 Hospitalisation - soins intensifs			. 545 281 €

SERVICE CENTRAL
LÉGISLATION
LUXEMBOURG

Total	9 155 120 €
4 - Frais Fixes avant cascade	
1.0 Consommations fixes	50 275 €
2.0 Frais de personnel	7 545 659 €
3.0 Frais pour immeubles et équipements	
4.0 Frais de gestion	145 213 €
5.0 Frais financiers	11 150 €
6.0 Amortissements	653 214 €
6.2 Subventions d'amortissement	-187 095 €
Total frais fixes avant QPNO	10 675 787 €
Total frais fixes EF	10 183 838
Total Frais variables EF	
QPNO	3,36%
Part non opposable	
	10 317 081 €
Référence de publication: 2014155963/207.	
(140176806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 7 octobre 2014	

(140176806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

JCSS Super 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 185.115.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of July.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

JCSS Super 1 S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.109 (hereafter referred to as the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr Frank Stolz-Page, private employee, with professional address in Mondorf-les-Bains,

by virtue of proxy under private seal given on 4 July 2014.

The said proxy shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, declared that it currently holds all the shares issued by JCSS Super 2 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a deed of the undersigned notary of 28 February 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 1230 of 14 May 2014, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 185.115.

The articles of incorporation of the Company have not been amended since the incorporation of the Company.

The appearing party, represented as above stated, in its capacity of sole shareholder of the Company, then took the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the Company's share capital by an amount of one euro (EUR 1.-), so as to raise it from its current amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), to an amount of twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-), by the issue of one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares and to be paid up in full.

Subscription / Payment

Thereupon, the Sole Shareholder, represented as above stated, declared to subscribe to one (1) new share with a nominal value of one euro (EUR 1.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing shares of the Company and to fully pay the nominal value of such share as well as a share premium amount of two million seven hundred and six thousand three hundred and eighty-three euro (EUR 2,706,383) by a contribution in cash and that the Company has at its disposal the total amount of two million seven hundred and six thousand three hundred and eighty-four euro (EUR 2,706,384.-), proof of which has been given to the undersigned notary who expressly confirms and records this statement.



Second resolution

The Sole Shareholder resolved to amend article 5, paragraph 1, of the Company's articles of association to reflect the above capital increase:

" Art. 5. The share capital of the Company is set at twelve thousand five hundred and one euro (EUR 12,501.-) divided into twelve thousand five hundred and one (12,501.-) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each."

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately three thousand euro (EUR 3,000.-).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Mondorf-les-Bains, in the office of the undersigned notary, on the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the appearing party's proxyholder, who is known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with the notary, this original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le sept juillet.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

JCSS Super 1 S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 65, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12,500) et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.109 (l'«Associé Unique»),

représentée par Monsieur Frank Stolz-Page, employé privé, ayant son adresse professionnelle à Mondorf-les-Bains, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 4 juillet 2014.

Ladite procuration devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de JCSS Super 2 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte du notaire soussigné en date du 28 février 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1230, du 14 mai 2014, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500), ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 185.115.

Les statuts de la Société n'ont pas été modifiés depuis lors.

Laquelle comparante, dûment représentée, en sa qualité d'associé unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décida d'augmenter le capital social de la Société d'un montant d'un euro (EUR 1,-), afin d'augmenter son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un montant de douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), par l'émission d'une (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) entièrement libérée et conférant les même droits et privilèges que ceux attachés aux part sociales existantes.

Souscription - Paiement

Dès lors, l'Associé Unique déclara souscrire à une (1) nouvelle part sociale ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) et ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachés aux parts sociales existantes, et de libérer entièrement cette nouvelle part sociale ainsi qu'une prime d'émission de deux millions sept cent six mille trois cent quatre-vingt-trois euros (EUR 2.706.383) par un apport en numéraire et reconnaît que la Société a alors à sa disposition le montant total de deux millions sept cent six mille trois cent quatre-vingt-quatre euros (EUR 2.706.384), dont le notaire soussigné confirme avoir reçu preuve.

Deuxième résolution

Afin de refléter les résolutions précédentes, l'Associé Unique décida de modifier l'article 5, paragraphe 1, des statuts de la Société qui doit désormais se lire comme suit:

" **Art. 5.** Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent un euros (EUR 12.501,-), divisé en douze mille cinq cent une (12.501) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune."



Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à trois mille euros (EUR 3.000,-).

Dont acte, fait et passé à Mondorf-les-Bains, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connu du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec le notaire, le présent acte.

Signé: F. Stolz-Page, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 8 juillet 2014. REM/2014/1489. Reçu soixante-quinze euros. 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme,

Mondorf-les-Bains, le 6 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155976/105.

(140176807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

La Considération de l'Ange Immobilier, Société Anonyme.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 176.653.

L'an deux mille quatorze, le six juin.

Par devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg)

A comparu:

Monsieur Gwenaël ROCHER, demeurant au 11A Avenue Monterey L-2163 Luxembourg, agissant tant en son nom personnel qu'en tant que mandataire de:

Monsieur Bris ROCHER, demeurant au 26 rue Erlanger, F-75016 Paris (France), en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 6 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexé aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Les comparants, présent et représenté comme ci-avant, sont les seuls et uniques actionnaires (les «Actionnaires») de la société anonyme «La Considération de l'Ange Immobilier», ayant son siège au 11, avenue Emile Reuter L-2420 Luxembourg, constituée suivant un acte reçu par Maître Paul BETTINGEN, notaire de résidence à Niederanven, en date du 28 mars 2013, publié au Mémorial C n° 1403 le 13 juin 2013,

immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.653 (la «Société»).

Les Actionnaires, présent et représenté comme ci-avant, et représentant l'intégralité du capital social, ont exposé et requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes contenues dans l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Constat de cession de parts sociales de «SOFAPE S.à r.l.» (la «Société Absorbée») à la Société (la «Société Absorbante»).
 - 2.- Présentation du projet de fusion de la Société.
- 3.- Approbation du projet de fusion et décision de réaliser la fusion avec «SOFAPE S.à r.l.» d'après l'article 259 de la loi sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la "Loi") par le transfert, suite à la dissolution sans liquidation, de tous les actifs, passifs, droits, obligations et contrats de «SOFAPE S.à r.l.» à la Société (la "Fusion").
- 4.- Modification de l'objet social et par conséquent l'article 4 des statuts de la Société, comme suit: "Art. 4. La société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles, la promotion immobilière ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Elle a encore comme objet, après obtention le cas échéant des autorisations nécessaires, tous travaux de construction, de rénovation et de remise en état d'immeubles et de leurs alentours, pour son compte propre ou pour compte de tiers.

La société aura également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.



Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement."

- 5.- Reconnaissance de la date effective de la Fusion d'un point de vue comptable.
- 6.- Reconnaissance du respect des conditions liées à la Fusion.
- 7.- Suite à la Fusion et à la dissolution de «SOFAPE S.à r.l.», annulation des parts sociales de «SOFAPE S.à r.l.» et mise à jour du registre des actionnaires de la Société.
 - 8.- Précision du lieu de conservation des documents de la Société Absorbée.
 - 9.- Mandat spécial pour signer l'acte d'ouverture de crédit lié aux présentes.
 - 10.- Divers.

Première résolution:

Les Actionnaires constatent que suite à une cession de parts sociales signée en date du 6 juin 2014, dans laquelle l'ensemble des associés de «SOFAPE S.à r.l.» (la «Société Absorbée») ayant son siège social au 11, rue François Doven L-4084 Esch-sur-Alzette, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.752, ont cédé à la Société (la «Société Absorbante») l'intégralité de leurs parts sociales, représentant cent pour cent (100%) du capital social, comprenant également les biens immobiliers suivants:

1) un immeuble en copropriété, sis à L-4084 Esch-sur-Alzette, 2-4, rue François Donven, inscrit au cadastre de la commune d'Esch-sur-Alzette, section A d'Esch-Nord, comme suit:

numéro cadastral 2934/15093, lieu-dit «rue François Donven», place (occupée) bâtiment à habitation,

En propriété privative et exclusive:

Surface utile		Quote-part	Nature	N°	Bloc	Escalier	Niveau
16,00	16,99	Garage 002	U	Α	81		
13,25	14,08	Cave 008	U	Α	81		
121,00	128,51	Appart 015	U	Α	01		
Total	159,58/1.000es						

Quotité des parties communes:

Cent cinquante-neuf virgule cinquante-huit millièmes (159,58/1000es) des parties communes générales, y compris le sol ou terrain, sur lequel ledit immeuble en copropriété se trouve construit.

2) un immeuble en copropriété, sis à L-1611 Luxembourg, 27, avenue de la Gare, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LD de la Basse Pétrusse, comme suit:

numéro cadastral 3/1041, lieu-dit «avenue de la Gare», place (occupée) bâtiment à habitation.

- a) En propriété privative et exclusive:
- un studio numéro 3 au 1 er étage, ce faisant dix-huit virgule quarante millièmes (18,40/1.000es);
- un studio numéro 4 au 1 er étage, ce faisant dix-huit virgule quarante millièmes (18,40/1.000es);
- un local commercial (magasin 2) avec vitrine situé dans la partie droite du rez-dechaussée, la partie postérieure de l'entresol et la partie sur l'avenue du 1 er étage du bâtiment, ce faisant deux cent douze millièmes (212,00/1.000es);
 - b) Quotité des parties communes:

Deux cent quarante-huit virgule quatre-vingts millièmes (248,80/1.000es) des parties communes générales, y compris le sol ou terrain, sur lequel ledit immeuble en copropriété se trouve construit.

3) Dans un immeuble de commerce et de rapport, sis à L-2340 Luxembourg, 29, rue Philippe II, inscrit au cadastre de la Ville de Luxembourg, section LF de la Ville Haute, comme suit:

numéro cadastral 377/2383, lieu-dit «rue Philippe II», place (occupée) bâtiment à habitation, contenant 0,75 are.

- 4) Deux terrains-labours sis à Mondercange, inscrits au cadastre de la commune de Mondercange, section A d'Eisings, comme suit:
 - numéro cadastral 1598, lieu-dit «Auf der Schwarzerd», terre labourable, contenant 05,00 ares,
 - numéro cadastral 1705/2100, lieu-dit «In Laer», pré, contenant 21,65 ares.
- 5) Une parcelle de bois sise à Everlange, inscrite au cadastre de la commune d'Useldange, section D d'Everlange, comme suit:

numéro cadastral 617/1572, lieu-dit «In der Hoeh», bois, contenant 199,40 ares.

La condition suspensive relative à l'acquisition de toutes les parts sociales de la Société Absorbée par la Société Absorbante a été réalisée, ainsi la Société Absorbante est devenue l'associée unique de la Société Absorbée.



Une copie de la prédite convention restera annexée aux présentes, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et par le notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

Les Actionnaires déclarent avoir pris entière connaissance du projet de fusion (le "Projet de Fusion") signé le 16 janvier 2014, publié au Mémorial en date du 27 janvier 2014, numéro 234 conformément à l'article 262 (1) de la Loi, en relation avec la fusion de la Société avec la société à responsabilité limitée «SOFAPE S.à r.l.», ayant son siège social au 11, rue François Doven L-4084 Esch-sur-Alzette, immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 109.752, constituée suivant acte reçu par Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Mersch, en date du 21 juin 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1391 le 15 décembre 2005 (ci-après, "la Société Absorbée").

La Société et la Société Absorbée (ensemble les «Sociétés Fusionnantes») ont projeté de fusionner conformément à la procédure de fusion moyennant transfert de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée, par suite d'une dissolution sans liquidation, à la Société Absorbante conformément aux articles 278 et suivants de la Loi (la «Fusion»).

Troisième résolution:

Les Actionnaires approuvent le Projet de Fusion, tel que publié, dans toutes ses dispositions et en son entièreté, sans exception ni réserve et constate qu'aucun actionnaire de la Société Absorbante n'a requis, pendant une période d'un (1) mois suivant la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, qu'une assemblée générale extraordinaire de la Société Absorbante soit convoquée en vue de se prononcer sur l'approbation de la Fusion.

Quatrième résolution:

Les Actionnaires changent l'objet social et, par conséquent, modifient l'article 4 des statuts de la Société, comme suit:

" **Art. 4.** La société a pour objet l'acquisition et la vente d'immeubles, la promotion immobilière ainsi que la gestion et la mise en valeur de son patrimoine immobilier propre.

Elle pourra emprunter, donner ses immeubles en garantie, se porter caution, consentir toutes hypothèques, le tout tant pour son propre compte que pour le compte de tiers.

Elle a encore comme objet, après obtention le cas échéant des autorisations nécessaires, tous travaux de construction, de rénovation et de remise en état d'immeubles et de leurs alentours, pour son compte propre ou pour compte de tiers.

La société aura également pour objet toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle, le financement et le développement de ces participations.

Elle pourra acquérir et obtenir tous brevets d'invention et de perfectionnement, licences, procédés et marques de fabriques, les exploiter, céder et concéder toutes les licences.

Elle pourra conclure toute convention de rationalisation, de collaboration, d'association ou autres avec d'autres entreprises, associations ou sociétés.

D'une manière générale, elle pourra accomplir tous actes et opérations industrielles, commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières se rapportant directement ou indirectement à son objet ou susceptibles d'en favoriser sa réalisation ou son développement."

Cinquième résolution: Reconnaissance de la date effective:

Les Actionnaires constatent que la Fusion est partante définitive depuis le 27 février 2014 («Date Effective») qui est plus d'un (1) mois calendaire après le jour de la publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations de Luxembourg, et que la Fusion entraîne de plein droit la transmission universelle de l'ensemble du patrimoine actif et passif de la Société Absorbée à la Société Absorbante à la prédite date.

Reconnaissance de la date d'effet comptable:

Les Actionnaires constatent que les opérations de la Société Absorbée sont considérées du point de vue comptable comme accomplies pour le compte de la Société Absorbante à partir du 1 er Janvier 2014.

Sixième résolution:

Les Actionnaires certifient que, conformément à l'article 264 de la Loi, ils n'ont reçu aucune opposition suite à la publication du projet de fusion de la part des actionnaires, associés ou créanciers de la société et que, particulièrement, les conditions suivantes ont été respectées:

- Vu le respect du délai de publication du Projet Commun de Fusion au Mémorial C, Recueil des Associations et des Sociétés de Luxembourg, énoncé à l'article 273 de la Loi;



- Vu le respect du délai d'un (1) mois de la mise à disposition de la documentation énumérée à l'article 267 de la Loi au siège social de la Société Absorbante pour les actionnaires.

Septième résolution:

Suite à la Fusion, les Actionnaires constatent que la Société Absorbée a cessé d'exister et est dissoute sans liquidation, par conséquent, décharge est donnée aux gérants de la Société Absorbée pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la Date Effective de la Fusion.

Huitième résolution:

Les Actionnaires transfèrent le siège au 29, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg.

Ainsi les documents de la Société Absorbée seront conservés au siège social de la Société Absorbante.

Neuvième résolution:

Les Actionnaires accordent à Monsieur Gwenaël ROCHER, prénommé, le pouvoir spécial de constituer hypothèque par acte d'ouverture de crédit à consentir par la BGL BNP Paribas pour un montant s'élevant à cinq millions deux cent mille euros (5.200.000,- EUR) pour compte et au nom de la société.

Constatation

Le notaire soussigné, conformément à l'article 271 (2) de la loi modifiée sur les sociétés commerciales, atteste par les présentes l'accomplissement des formalités incombant aux Sociétés Fusionnantes et du Projet Commun de fusion.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est clôturée.

Frais

La partie comparante évalue le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de la présente fusion à deux mille deux cent seize euros (2.216,- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le Notaire le présent acte.

Signés: G. ROCHER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 10 juin 2014. Relation: LAC/2014/26777. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR COPIE CONFORME, délivrée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg.

Luxembourg, le 24 juillet 2014.

Référence de publication: 2014156005/178.

(140176452) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Elvoline S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.165.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-fifth of September.

Before us Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

- Docler Investments S.à r.l., (formerly Docler Property S.à r.l.), a private limited liability company (societé à responsabilité limitée) duly incorporated in Luxembourg, having its registered office at 44 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 180.193,

Hereby represented by Mrs Sophie HENRYON, an employee with professional address in Esch/Alzette, by virtue of proxy given under private seal; and

- Mr. Karoly Papp, a Hungarian citizen with passport number BB9157786, with address at 70A, rue Wiltheim, L-6962 Senningen, Grand-Duchy of Luxembourg,

Hereby represented by Mrs Sophie HENRYON, an employee with professional address in Esch/Alzette, by virtue of proxy given under private seal; and

together referred as the "Shareholders".



The said proxies, signed "ne varietur" by the person(s) appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party(ies), represented as stated hereabove, has/have requested the undersigned notary to enact the following:

- she/they is/are the shareholders holding together all the shares representing the entire share capital of Elvoline S.à r.l., a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 186.165 (hereafter referred to as the "Company"), incorporated by a deed of notary Maître Francis Kesseler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 18 March 2014, published in the Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations n°1596 dated 20 June 2014, page 76595 (the "Incorporation Deed"). The Company's articles of incorporation (the "Articles") have not been amended since that date.
- she/they recognize being fully informed of the resolutions to be taken and have decided to vote on all items of the following agenda:
- 1. Rectification to the Incorporation Deed so as to address material errors regarding the accurate date it was passed and regarding the number of shares that have been actually subscribed by Mr. Károly Papp, i.e. 6,125 shares instead of 6,175 and subsequent rectification of the Incorporation Deed where relevant;
- 2. Amendment of the corporate object of the Company, and subsequent amendment of Article 3 of the articles of association of the Company to read as follows:

"The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

- 3. Miscellaneous.
- consequently, on the basis of the above agenda, the Shareholders have taken the following resolutions:

First resolution

The Shareholders REQUEST the undersigned notary to note that material errors have been spotted in the Incorporation Deed regarding the date of the Incorporation Deed and regarding the number of shares as subscribed by Mr. Károly Papp upon the incorporation of the Company and as a consequence, to reflect the following regarding the Incorporation Deed:

I: page 1 (English version) of the aforementioned Incorporation Deed, the date as stated from the very beginning as the date of the Incorporation Deed has been erroneously indicated as follows:

"In the year two thousand thirteen, on the eighteen day of March"

Although it should have read as follows:

"In the year two thousand fourteen, on the eighteen day of March"

II: page 13 (English version) and page 26 (French version) respectively of the aforementioned Incorporation Deed, under the section "subscription - payment", the number of shares as subscribed by Mr. Karoly Papp has been erroneously indicated as follows as a result of a material mistake originating from the proxy as granted by the latter on 12 March 2014:



English version, p.13

"Mr. Károly Papp, 6175 (six thousand one hundred and seventy-five) shares, representing 49% of the share capital."

French version, p.26

«Mr. Károly Papp, 6175 (six mille cent soixante-quinze) parts sociales, soit 49% du capital social.» Although it should have read as follows:

English version, p.13

"Mr. Károly Papp, 6,125 (six thousand one hundred and twenty-five) shares, representing 49% of the share capital."

French version, p.26

«M. Károly Papp, 6.125 (six mille cent vingt-cinq) parts sociales, soit 49% du capital social.»

Second resolution

The Shareholders RESOLVE to amend the corporate object of the Company and as a consequence, to amend Article 3 of the articles of incorporation, which will henceforth have the following wording:

"Art. 3. Corporate object. "The object of the Company is (i) the holding of participations and interests in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, partnerships or other entities, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of stocks, bonds, debentures, notes and other securities of any kind, and (iii) the acquisition, ownership, administration, development, management and disposal of its portfolio. The Company may enter into any agreements relating to the acquisition, subscription or management of the aforementioned instruments and the financing thereof.

The Company may borrow in any form and proceed to the issuance of bonds, debentures, notes and other instruments convertible or not, without a public offer.

The Company may grant assistance and lend funds to its subsidiaries, affiliated companies, to any other group company as well as to other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. It may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other group company as well as other entities or persons provided that the Company will not enter into any transaction which would be considered as a regulated activity without obtaining the required licence. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and utilize any instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including the entry into any forward transactions as well as techniques and instruments designed to protect the Company against credit risk, currency fluctuations, interest rate fluctuations and other risks.

In a general fashion it may grant assistance to affiliated companies, take any controlling and supervisory measures and carry out any operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

The Company may carry out any commercial or financial operations and any transactions with respect to movable or immovable property, which directly or indirectly further or relate to its purpose."

There being no further business, the meeting is terminated.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French translation, and in case of discrepancies between the English text and the French translation, the English version will be binding.

WHEREOF the present notary deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the proxyholder of the persons appearing, she signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le vingt-cinq septembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

- Docler Investments S.à r.l., (anciennement Docler Property S.à r.l.), une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 44 Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 180.193, Ciaprès représentée par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé; et



- M. Karoly Papp, un citoyen hongrois, avec le numéro de passeport BB9157786, avec adresse à 70A, rue Wiltheim, L-6962 Senningen, Grand-Duché de Luxembourg,

Ci-après représenté par Madame Sophie HENRYON, employée privée, avec adresse professionnelle à Esch/Alzette, en vertu d'une procuration sous seing privé, tous deux ci-après désignés comme les «Associés».

Les dites procurations après avoir été signées "ne varietur" par la/les personne(s) comparante(s) et le notaire instrumentant resteront annexées au présent acte pour les besoins d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

La/les partie(s) comparante(s), représentée(s) comme décrit ci-dessus, a/ont requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- elle(s) représente(nt) les associés détenant ensemble la totalité des parts sociales représentant le capital social de la société Elvoline S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est sis au 44, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.165 (ci-après désignée comme la «Société»), constituée suivant acte reçu par devant le susdit notaire Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 18 mars 2014, publiée au Mémorial C Recueil des Sociétés et Association n°1596 en date du 20 juin 2014, page 76595 (ci-après l'«Acte Constitutif de Société»). Les statuts de la Société (les «Statuts») n'ont pas été modifiés depuis cette date.
- Elle(s) a/ont reconnu être dûment informée(s) des résolutions à prendre et a/ont décidé de voter sur tous les points de l'agenda reproduit ci-après:
- 1. Rectificatif à l'Acte Constitutif de Société de manière à corriger les erreurs matérielles quant à la date précise à laquelle l'Acte Constitutif de Société a été adopté ainsi que quant au nombre de parts sociales ayant été effectivement souscrites par M. Károly Papp, soit 6125 parts au lieu de 6175 et rectification subséquente de l'Acte Constitutif de Société là où applicable;
- 2. Modification de l'objet social de la Société et en conséquence modification subséquente de l'Article 3 des statuts de la Société, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

«L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social.»

- 3. Divers.
- en conséquence et sur base de l'agenda repris ci-dessus, les Associés ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés DEMANDENT au notaire instrumentant d'acter que des erreurs matérielles ont été notées dans le susdit Acte Constitutif de Société eu égard à la date de l'Acte Constitutif de Société et eu égard au nombre de parts sociales souscrites par M. Károly Papp au moment de la constitution de la Société, et en conséquence de rectifier ce qui suit eu égard à l'Acte Constitutif de Société:

l: à la page 1 (version anglaise) du susdit Acte Constitutif de Société, la date telle que mentionnée en en-tête a été erronément indiquée comme suit:

"In the year two thousand thirteen, on the eighteen day of March"



Alors que celle-ci aurait dû se lire comme suit:

"In the year two thousand fourteen, on the eighteen day of March"

Il: à la page 13 (version anglaise) et 26 (version française) respectivement du susdit Acte Constitutif de Société, à la rubrique «libération - apports», le nombre de parts sociales souscrites par M. Karoly Papp a été erronément indiqué comme suit en raison d'une erreur matérielle présente dans la procuration donnée par ce-dernier en date du 12 mars 2014:

Version anglaise

"Mr. Károly Papp, 6175 (six thousand one hundred and seventy-five) shares, representing 49% of the share capital."

Version française

«Mr. Károly Papp, 6175 (six mille cent soixante-quinze) parts sociales, soit 49% du capital social.» Alors que celui-ci aurait dû se lire comme suit:

Version anglaise

"Mr. Károly Papp, 6125 (six thousand one hundred and twenty-five) shares, representing 49% of the share capital."

Version française

«M. Károly Papp, 6125 (six mille cent vingt-cinq) parts sociales, soit 49% du capital social.»

Seconde résolution

Les Associés DECIDENT de modifier l'objet social de la Société et en conséquence de modifier l'article 3 des Statuts, lequel sera dorénavant libellé comme suit:

« Art. 3. Objet social. L'objet de la Société est (i) la détention de participations et d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, des entités de type partenariats (partnerships) ou d'autres entités, (ii) l'acquisition par l'achat, la souscription ou de toute autre manière, ainsi que le transfert par vente, échange ou autre, d'actions, d'obligations, de reconnaissances de dettes, notes ou autres titres de quelque forme que ce soit, et (iii) l'acquisition, la propriété, l'administration, le développement, la gestion et la disposition de son portefeuille. La Société peut conclure tout contrat relatif à l'acquisition, la souscription ou la gestion des instruments précités et au financement y relatif.

La Société peut emprunter sous toute forme et procéder à l'émission d'obligations, de reconnaissances de dettes, de notes et d'autres instruments convertibles ou non, sans offre au public.

La Société peut accorder une assistance et prêter des fonds à ses filiales, sociétés affiliées, à toute autre société du groupe ainsi qu'à toutes autres entités ou personnes, étant entendu que la Société ne conclura aucune transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. Elle pourra également fournir des garanties et octroyer des sûretés en faveur de parties tierces afin de garantir ses propres obligations ou bien les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou toute autre société du groupe, ainsi qu'à toute autre entité ou personne pourvu que la Société ne conclut pas une transaction qui serait considérée comme une activité réglementée sans obtenir l'autorisation requise. La Société pourra également hypothéquer, gager, transférer, grever ou autrement hypothéquer tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut généralement employer toute technique et utiliser tout instrument relatif à ses investissements en vue de leur gestion efficace, y compris la conclusion de toute transaction à terme ainsi que des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et tout autre risque.

De manière générale elle peut accorder son assistance à des sociétés affiliées, prendre toute mesure de contrôle et de supervision et mener toute opération qu'elle jugerait utile à l'accomplissement et au développement de son objet social

La Société pourra en outre effectuer toute opération commerciale ou financière, ainsi que toute transaction concernant des biens meubles ou immeubles, qui sont en rapport direct ou indirect avec son objet social»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire instrumentant, qui affirme maîtriser la langue anglaise, déclare qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est libellé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE notarié, dressé et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Lecture faite à au mandataire des personnes comparantes, celle-ci a signé l'original du présent acte avec le notaire. Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 29 septembre 2014. Relation: EAC/2014/13054. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.



POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014155831/243.

(140176497) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Herald Bramsche S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.700,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 123.894.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-second of September.

Before Us, Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING, S.à r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 114.436,

here represented by Mrs Corinne PETIT, private employee, with professional address at 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal in Luxembourg on September 15 th , 2014.

The said proxy, signed "ne varietur" by the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such, the Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

- I. The Appearing Company is the sole shareholder of the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") established in Luxembourg under the name of "Herald Bramsche S.à r.l.", having its registered office at 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 123.894 (the "Company"), incorporated pursuant to a notarial deed of Maître Gérard LECUIT, notary residing in Luxembourg, dated January 19 th , 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 492 of March 30 th , 2007, and which Articles have been amended for the last time pursuant to a notarial deed of Maître Marc LOESCH, notary residing in Mondorf-les-Bains, on July 30 th , 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on September 27 th , 2013, number 2385.
- II. The Company's share capital is set at twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) divided into one hundred and twenty-six (126) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up.
- III. The Sole Shareholder, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to document the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolved to increase the share capital of the Company by an amount of one hundred euro (EUR 100.-), so as to raise it from its present amount of twelve thousand six hundred euro (EUR 12,600.-) to twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-), by creation and issue of one (1) new share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), along with the payment of a share premium whose aggregate value amounts to thirty-two thousand four hundred euro (EUR 32,400.-).

Subscription - Payment

Thereupon intervened HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING, S.à r.l., prenamed, through its proxyholder, and declared to subscribe to the one (1) newly issued share with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-), and to fully pay it up along with the share premium in the aggregate amount of thirty-two thousand four hundred euro (EUR 32,400.-), both by a contribution in cash, so that the total amount of thirty-two thousand five hundred euro (EUR 32,500.-) is at the free disposal of the Company as it has been proved to the undersigned notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of the share capital increase, HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING, S.à r.l. holds all the one hundred and twenty-seven (127) shares of the Company.

Second resolution

Pursuant to the above resolution, article 5 paragraph 1 of the Company's articles of association is amended and shall henceforth read as follows:

"Art. 5. Issued capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand seven hundred euro (EUR 12,700.-) divided into one hundred and twenty-seven (127) shares with a nominal value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all of which are fully paid up."



Third resolution

The Sole Shareholder resolved to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowered and authorized any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the share register of the Company.

Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever, which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital, are estimated at one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-) by the undersigned notary.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the Appearing Company, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the Appearing Company and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in the Grand Duchy of Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the Appearing Company, who is known to the notary by her surname, first name, civil status and residence, she signed together with us, the notary, and the present original deed.

Suit la traduction en langue française du texte qui précède.

L'an deux mille quatorze, le vingt-deux septembre.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING, S.à r.l., une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 114.436,

ici représentée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement au 74, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé à Luxembourg le 15 septembre 2014.

Laquelle procuration, après avoir été signée «ne varietur» par la Comparante et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter que:

I. La Comparante est l'associée unique de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de «Herald Bramsche S.à r.l.», ayant son siège social au 4a, rue Henri Schnadt, L-2530 Gasperich, Grand-Duché de Luxembourg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123 894 (ciaprès la «Société»), constituée suivant acte reçu de Maitre Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 19 janvier 2007, publié au Mémorial C - Recueil des Sociétés et Associations, numéro 492, le 30 mars 2007, dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu de Maître Marc LOESCH, notaire de résidence à Mondorfles-Bains, en date du 30 juillet 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2385, le 27 septembre 2013.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) divisé en cent vingt-six (126) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.

III. La Comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de cent euros (EUR 100,-), pour le porter de son montant actuel de douze mille six cents euros (EUR 12.600,-) à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-), par la création et l'émission d'une (1) part sociale nouvelle d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) ensemble avec le paiement d'une prime d'émission dont la valeur totale s'élève à trente-deux mille quatre cents euros (EUR 32.400,-).

Souscription - Libération

Sur ce, HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING, S.à r.l., prénommée, par son mandataire, a déclaré souscrire à la (1) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) et la libérer intégralement, ensemble avec la prime d'émission d'un montant total de trente-deux mille quatre cents euros (EUR 32.400,-) par un apport en numéraire, de sorte que la somme totale de trente-deux mille cinq cents euros (EUR 32.500,-) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation de capital, HERALD LEVEL 2 LUX HOLDING, S.à r.l. détient cent vingt-sept (127) parts sociales de la Société.



Deuxième résolution

Suite à la résolution susmentionnée, l'article 5 alinéa 1 des statuts de la Société est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

« **Art. 5. Capital social émis.** Le capital social émis de la Société est fixé à douze mille sept cents euros (EUR 12.700,-) divisé en cent vingt-sept (127) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune, chaque part sociale étant entièrement libérée.».

Troisième résolution

La Comparante a décidé de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent, et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des parts sociales de la Société.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros (EUR 1.500,-) par le notaire soussigné.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la Comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la Comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé au Grand-Duché de Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la Comparante, connu du notaire soussigné par son nom et prénom, état et demeure, elle a signé ensemble avec nous notaire, le présent acte.

Signé: C. Petit et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 30 septembre 2014. LAC/2014/45384. Reçu soixante-quinze euros (75.- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Référence de publication: 2014155917/133.

(140176782) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Hyperion Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 180.576.

In the year two thousand and fourteen,

on the seventeenth day of the month of September.

Before Us, Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"HIG Finance Limited", a company organised under the laws of England and Wales under company number 8721671, whose registered office is at 16 Eastcheap, London EC3M 1BD, United Kingdom,

here represented by Mrs Linda HARROCH, lawyer, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy given in London (United Kingdom), on 11 September 2014.

Said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party is the sole shareholder of "Hyperion Finance S.à r.l.", (hereafter the "Company"), a société à responsabilité limitée, governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at Liberty Office Center, 55, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register under number B 180.576, incorporated pursuant to a notarial deed received by the undersigned notary dated 27 September 2013, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (the "Mémorial C") dated 18 November 2013, number 2894, page 138886. The articles of association have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary dated 06 November 2013, published in the Mémorial C dated 19 December 2013, number 3232, page 155113.

The appearing party representing the whole corporate capital requires the notary to act the following resolutions:



First resolution

The sole shareholder decides to change the Company's financial year so that the Company's financial year shall start every year on the first day of October and end on the thirtieth day of September of the following year.

Therefore the current financial year which has started on the first day of January 2014 shall exceptionally end on the thirtieth of September 2014.

Second resolution

As a result of the above resolution, the sole shareholder decides to amend article 11.1 of the Company's articles of incorporation, which shall henceforth be read as follows:

"11.1. Fiscal year. The Company's fiscal year starts on the 1 st October of each year and ends on the 30 st of September of the following year."

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day stated at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party known to the notary by her name, first name, civil status and residence, said proxyholder signed together with Us the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quatorze,

le dix-sept septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg,

a comparu:

«HIG Finance Limited», une société à responsabilité limitée régie par les lois du Royaume Uni, ayant son siège social au 16 Eastcheap, London EC3M 1BD, Royaume Uni, immatriculée auprès de Companies House sous le numéro 8721671, ici représentée par Mme Linda HARROCH, avocat, ayant son adresse professionnelle à Howald, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres (Royaume-Uni), en date du 11 septembre 2014.

La procuration signée ne varietur par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte, pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'associé unique de «Hyperion Finance S.à r.l.» (ci-après la «Société»), une société à responsabilité limitée régie selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au Liberty Office Center, 55 avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 180.576, constituée suivant un acte du notaire soussigné en date du 27 septembre 2013, dont les statuts ont été publiés le 18 novembre 2013 au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations (le «Mémorial C»), numéro 2894 page 138886. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte du notaire susnommé en vertu d'un acte daté du 6 novembre 2013, publié au Mémorial C numéro 3232, en date du 19 décembre 2013, page 155113.

Laquelle partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique décide de modifier l'année sociale de la Société afin que l'année sociale commence, chaque année, le premier jour du mois d'octobre et se termine le dernier jour du mois de septembre de l'année suivante.

En conséquence, l'année sociale en cours, ayant commencé le 1 ^{er} janvier 2014, se terminera exceptionnellement le dernier jour du mois de septembre de l'année 2014.

Seconde résolution

Afin de tenir compte de la résolution précédente, l'associé unique décide de modifier l'article 11.1 des statuts de la Société, qui sera désormais rédigé comme suit:

« 11.1. L'exercice social. L'année sociale commence le 1 ^{er} octobre de chaque année et se termine le 30 septembre de l'année suivante.»

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an figurant en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; sur demande des parties comparantes et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.



Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses, nom, prénom usuel, état et demeure, ladite mandataire a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: L. HARROCH, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 22 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12648. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014155925/83.

(140176747) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Michel Euro Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 85.480.

Im Jahre zweitausendvierzehn,

am zweiundzwanzigsten Tag des Monats September.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph WAGNER, mit Amtssitz in Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg), versammelten sich in außerordentlicher Generalversammlung die Aktionäre der Gesellschaft "MICHEL EURO FINANCE S.A." (die "Gesellschaft"), eine Aktiengesellschaft, mit Sitz in 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 85 480), gegründet gemäß notarieller Urkunde, aufgenommen am 21. Dezember 2001, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (das "Mémorial") Nummer 653 vom 26. April 2002

Die Satzung der Gesellschaft wurde zuletzt abgeändert durch notarieller Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 30. Dezember 2010, welche Abänderungsurkunde im Mémorial, am 21. April 2011, unter Nummer 789 und Seite 37861 veröffentlicht wurde.

Der Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Giacomo DI BARI, Privatangestellter, berufsansässig in Luxemburg.

Der Vorsitzende bestellt zum Schriftführerin Frau Susana GONCALVES MARTINS, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg.

Die Versammlung bestimmt zum Stimmzähler Frau Fabienne LENTZ, Privatangestellte, berufsansässig in Luxemburg. Der Versammlungsvorstand ist hiermit gebildet. Der Vorsitzende erklärt und ersucht den beurkundenden Notar aktenmäßig die nachfolgenden Beschlüsse festzustellen:

I.- Daß die Tagesordnung für die Generalversammlung wie folgt lautet:

Tagesordnung

- 1.- Vorzeitige Auflösung der Gesellschaft.
- 2.- Ernennung eines Liquidators und Festlegung seiner Befugnisse.
- II.- Die anwesenden oder vertretenen Aktionäre sowie die Anzahl ihrer Aktien sind in einer Anwesenheitsliste eingetragen; diese Anwesenheitsliste wird von den anwesenden Aktionären, den Bevollmächtigten der vertretenen Aktionäre und dem Versammlungsvorstand unterzeichnet und bleibt gegenwärtiger Urkunde beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre werden nach Unterzeichnung "ne varietur" durch die Erschienenen ebenfalls gegenwärtiger Urkunde beigefügt.

- III.- Sämtliche fünfundzwanzigtausend (25'000) Aktien der Gesellschaf, die das gesamte Gesellschaftskapital von fünfzigtausend Euro (50'000.- EUR) darstellen, sind auf gegenwärtiger Versammlung anwesend oder vertreten; die anwesenden oder vertretenen Aktionäre bekennen sich als ordnungsgemäß einberufen und erklären vorweg Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, so daß auf eine förmliche Einberufung verzichtet werden konnte.
- IV.- Die gegenwärtige Generalversammlung, bei der sämtliche Aktien der Gesellschaft vertreten sind, ist ordnungsgemäß zusammengesetzt und kann in rechtsgültiger Weise über die Tagesordnung beraten.

Nach Diskussion nimmt die Generalversammlung einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt die Gesellschaft mit sofortiger Wirkung aufzulösen und dieselbe in Liquidation zu setzen.

Zweiter Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre bestellt zum alleinigen Liquidator:

die Gesellschaft "Grant Thornton Lux Audit", eine Aktiengesellschaft ("société anonyme"), gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 89A, Pafebruch, L-8308 Capellen (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 183652).



Dritter Beschluß

Die außerordentliche Generalversammlung der Aktionäre beschließt dem Liquidator folgende Befugnisse zu erteilen:

- Der Liquidator hat die weitestgehenden Befugnisse, so wie dieselben durch das Gesetz vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften und durch die späteren Abänderungsgesetze vorgesehen sind, um die Liquidation durchzuführen.
- Der Liquidator kann alle Handlungen durchführen, welche in Artikel 144 und 145 des vorerwähnten Gesetzes vom 10. August 1915 vorgesehen sind, ohne eine vorherige Genehmigung der Aktionäre einholen zu müssen.
- Er ist nicht verpflichtet, ein Inventar der Gesellschaft zu erstellen und kann sich auf die Konten und Bücher der Gesellschaft berufen.
- Der Liquidator kann, unter seiner Verantwortung, für einzelne und bestimmte Operationen, seine Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte übertragen.
- Der Liquidator kann die in Liquidation gesetzte Gesellschaft durch seine alleinige Unterschrift rechtsgültig und uneingeschränkt vertreten.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, dem beurkundenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, sowie Stand und Wohnort bekannt, haben die Erschienenen mit dem Versammlungsvorstand und dem beurkundenden Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: G. DI BARI, S. GONCALVES MARTINS, F. LENTZ, J.J. WAGNER.

Einregistriert zu Esch/Alzette A.C., am 24. September 2014. Relation: EAC/2014/12817. Erhalten zwölf Euro (12.-EUR).

Der Einnehmer (gezeichnet): SANTIONI.

Référence de publication: 2014156075/69.

(140176831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Mitotech S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 149.129.

In the year two thousand and fourteen,

on the twenty-second day of the month of September.

Before Us Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

"LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH." a company incorporated and existing under the laws of Russia, established and having its registered office at 14/3 Krzhizhanovskogo street, Moscow, Russia, registered in accordance with laws of the Russian Federation under principal state registration number 1097746327051,

here represented by Mrs Anna WIAZ, employee, with professional address at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, by virtue of a proxy given to her under private seal in Moscow (Russia), on 15 September 2014.

Said proxy after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to this document in order to be registered therewith.

Such appearing party is the sole shareholder (the "Shareholder") of "MITOTECH S.A." (the "Company") a "société anonyme", having its registered office at 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 149129 and incorporated pursuant to deed of the undersigned notary on 29 October 2009, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2331 of 30 November 2009.

The articles of incorporation of the Company have been amended for the last time pursuant to a notarial deed enacted by the undersigned notary, on 24 April 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, on 18 July 2014, under number 1876 and page 90017.

The appearing party, represented as mentioned here above and representing the whole corporate capital of the Company, required the undersigned notary to act the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital by an amount of two hundred and ninety thousand US Dollars (USD 290,000.-) so as to raise it from its current amount of seven million five hundred and fifty-six thousand four hundred US Dollars (USD 7,556,400.-) up to an amount of seven million eight hundred and forty-six thousand four hundred US Dollars (USD 7,846,400.-) by the creation, the issue and the subscription of twenty-nine thousand (29,000) new shares of a par value of ten US Dollars (USD 10.-) each having the same rights and obligations as the existing shares.



Subscription and payment:

The Shareholder declared to subscribe to the increase of capital.

The increase of capital has been entirely paid up by a contribution in cash, so that the aggregate amount of two hundred and ninety thousand US Dollars (USD 290,000.-) is as from now at the disposal of the Company, as it has been justified to the undersigned notary.

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the first paragraph of the article 6 of the Articles of Incorporation of the Company will be amended and shall henceforth read as follows:

Art. 6. (first paragraph). "The corporate capital is fixed at seven million eight hundred and forty-six thousand four hundred US Dollars (USD 7,846,400.-) divided into seven hundred and eighty-four thousand six hundred and forty (784,640) shares of ten US Dollars (USD 10.-) each."

Third resolution

The sole shareholder resolved to confer all powers to the Board of Directors of the Company in order to make all the necessary amendments in the shareholders' register of the Company.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately at thousand five hundred euro.

Whereof, the present deed is drawn up in Luxembourg, in the registered office of the Company, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

This deed having been read to the attorney of the proxyholder of the appearing party known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said attorney signed together with Us the Notary, this original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze,

le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-Duché de Luxembourg),

a comparu:

«LIMITED LIABILITY COMPANY MITOTECH», une société constituée et existant sous les lois de la Russie, établie et ayant son siège social au 14/3 Krzhizhanovskogo street, Moscou, Russie, enregistrée suivant les lois de la Fédération Russe sous le numéro 1097746327051,

ici représentée par Madame Anna WIAZ, employée privée, avec adresse professionnelle au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui donnée à Moscou (Russie), le 15 septembre 2014

Ladite procuration signée "ne varietur" par la mandataire de la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie comparante est l'actionnaire unique (l'«Actionnaire») de "MITOTECH S.A." (la «Société») une société anonyme ayant son siège social au 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg sous le numéro B 149129 et constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 29 octobre 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 2331 du 30 novembre 2009.

Les statuts de la Société furent modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié dressé par le notaire soussigné à la date du 24 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 18 juillet 2014, sous le numéro 1876 et page 90017.

Laquelle partie comparante, représentée comme il est mentionné ci-avant et représentant l'intégralité du capital social de la Société, a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Actionnaire décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence d'un montant de deux cent quatre-vingtdix mille US Dollars (USD 290.000,-) pour le porter de son montant actuel de sept millions cinq cent cinquante-six mille quatre cents US dollars (USD 7.556.400,-) à un montant de sept millions huit cent quarante-six mille quatre cents US Dollars (USD 7.846.400,-) par la création, l'émission et la souscription de vingt-neuf mille (29,000) actions nouvelles de dix US Dollars (USD 10,-) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.



Souscription et libération

L'Actionnaire décide de souscrire à l'augmentation de capital.

L'augmentation de capital est entièrement libérée par un apport en numéraire, de sorte que la somme totale de deux cent quatre-vingt-dix mille US Dollars (USD 290.000,-) se trouve dès maintenant à la disposition de la Société, ce dont il a été justifié au notaire soussigné.

Deuxième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Actionnaire décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des Statuts de la Société, lequel aura désormais la nouvelle teneur qui suit:

Art. 6. (premier alinéa). «Le capital social est fixé à sept millions huit cent quarante-six mille quatre cents US Dollars (USD 7.846.400,-) divisé en sept cent quatre-vingt-quatre mille six cent quarante (784.640) actions de dix US Dollars (USD 10,-) chacune.».

Troisième résolution

L'Actionnaire décide de donner tous pouvoirs au Conseil d'administration de la Société afin de modifier le registre des actionnaires de la Société.

Frais et Dépenses

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à approximativement mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, au siège social de la Société, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate qu'à la demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une traduction française; sur demande de la même parties comparante et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donné à la mandataire de la partie comparante, connue du notaire instrumentant par ses nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous le notaire le présent acte.

Signé: A. WIAZ, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2014. Relation: EAC/2014/12815. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014156079/113.

(140176821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

Aura-Dental S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5447 Schwebsingen, 86, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 50.571.

Im Jahre zweitausendvierzehn, am dreiundzwanzigsten September.

Vor dem unterzeichneten Notar Patrick SERRES, mit Amtssitz in Remich.

Sind erschienen:

- 1) Herr Richard Louis Heinrich LURCH, geboren am 18. November 1936 in Köln-Lindenthal, wohnhaft in D-55291 Saulheim, 23, Oppenheimer Weg;
- 2) Frau Gudrun LURCH, geboren am 6. November 1940 in Stralsund/Pommern, wohnhaft in D-55291 Saulheim, 23, Oppenheimer Weg;
- 3) Frau Andrea HEIDER, geboren am 10. Dezember 1962 in Köln-Nippes, wohnhaft in D-55234 Wahlheim, 4, am Holzweg;

hier vertreten durch Herrn Jean-Marie Boden, geboren am 14. Juni 1954 in Luxemburg, wohnhaft in L-1480 Luxemburg, 2a, Boulevard Paul Eyschen, aufgrund einer Vollmacht aufgenommen in Saulheim am 13. August 2014 welche nach "ne varietur" Unterzeichnung von den Erschienen und dem unterzeichneten Notar gegenwärtiger Urkunde beigebogen bleibt.

Welche Komparenten, hier vertreten wie eingangs erwähnt, den unterzeichneten Notar ersuchten, Folgendes zu beurkunden:

Die Komparenten sind alleinige Anteilhaber der Gesellschaft "AURA-DENTAL S.à r.l." mit Sitz in L-5447 Schwebsange, 86, Route du Vin, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B50571, gegründet gemäß notarieller Urkunde am 18. März 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 623 vom Jahre 1995,



Das Gesellschaftskapital beträgt zwölftausend dreihundert vierundneunzig Euro und achtundsechzig Cents (12.394,68 EUR) und ist eingeteilt in einhundert (100) Anteile zu je einhundertdreiundzwanzig Euro Komma neun vier sechs acht Cents (123,9468 EUR).

Übertragung von Gesellschaftsanteilen - Erbschaft

Herr Richard LURCH, vormaliger Besitzer sämtlicher Anteile der Gesellschaft, ist verstorben (ab intestat) am 8. Juni 2014 in Luxemburg. Die einhundert (100) ihm gehörenden Anteile, die er an der Gesellschaft AURA-DENTAL S.à r.l. hielt, wurden vererbt zu jeweils einem Viertel (1/4) an seine Eltern und für die Hälfte (2/4) an seine Schwester.

Demnach sind die Anteile der Gesellschaft AURA-DENTAL S.àr.l. wie folgt aufgeteilt:

- Herr Richard Louis Heinrich LURCH, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25 Anteile
- Frau Gudrun LURCH, vorgenannt, fünfundzwanzig Anteile	25 Anteile
- Frau Andrea HEIDER, vorgenannt, fünfzig Anteile	50 Anteile
Total der Anteile: einhundert	100 Anteile

Alsdann erklären die alleinigen Teilhaber der Gesellschaft, vertreten wie eingangs erwähnt, folgende Beschlüsse zu dokumentieren:

Erster Beschluss

Die Gesellschaft wird mit sofortiger Wirkung aufgelöst und liquidiert.

Zweiter Beschluss

Zum Liquidator wird ernannt Herr Richard Louis Heinrich LURCH, geboren am 18. November 1936 in Köln-Lindenthal, wohnhaft in D-55291 Saulheim, 23, Oppenheimer Weg.

Der Liquidator hat sämtliche Befugnisse, die Artikel 144 und folgende des Luxemburgischen Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915 für einen Abwickler vorsehen mit der Maßgabe, dass er die in Artikel 145 angesprochenen Abwicklungs- und Rechtsgeschäfte ohne Genehmigung der Aktionäre vornehmen kann.

Der Liquidator ist nicht gehalten, Inventar vorzunehmen und kann sich auf die Bücher und Konten der Gesellschaft berufen.

Worüber Urkunde, Aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: J.-M. Boden, Patrick SERRES.

Enregistré à Remich, le 24 septembre 2014. Relation: REM/2014/2096. Reçu soixante-quinze euros 75.- €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Für gleichlautende Ausfertigung, zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Remich, den 7. Oktober 2014.

Référence de publication: 2014156396/58.

(140177953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

Samsalux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 141.005.

L'an deux mille quatorze.

Le vingt-six septembre.

Par-devant Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire de l'actionnaire unique de la société anonyme Samsalux S.A., avec siège social à L-8011 Strassen, 283, route d'Arlon, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 141.005, constituée suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, en date du 7 août 2008, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2203 du 10 septembre 2008 et dont les statuts furent modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Belvaux, en date du 31 octobre 2013, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations numéro 3202 du 17 décembre 2013 («la Société»).

Le capital social est fixé à trente-neuf mille euros (EUR 39.000,00), représenté par trois cent quatre-vingt-dix (390) actions d'une valeur nominale de cent euro (EUR 100) chacune.



La séance est présidée par l'actionnaire unique, représenté par Gauthier Mary, avocat ayant son adresse professionnelle au 49, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg en vertu d'une procuration donnée en date du 31 juillet 2014 qui restera annexée aux présentes;

qui désigne comme secrétaire et comme scrutateur, Madame Stéphanie Guardini, employée privée, ayant son adresse professionnelle au 44, Rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Le bureau étant ainsi constitué le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

- I. L'ordre du jour est conçu comme suit:
- 1. Augmentation du capital de la Société à concurrence de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000), afin de le porter de son montant actuel de trente-neuf mille euros (EUR 39.000) à un montant de deux cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 289.000), par apport en nature d'une partie d'une créance que l'actionnaire unique détient contre la Société, pour un montant de deux cent cinquante-mille euros (EUR 250.000), tel que reflété dans un état comptable établi au 30 juin 2014, par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;
 - 2. Souscription et libération des actions nouvellement émises par apport en nature;
 - 3. Modification subséquente de la première phrase de l'article 3, alinéa premier des statuts.
- II. L'actionnaire unique étant présent à l'assemblée, l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont l'actionnaire unique a pris connaissance avant la présente assemblée.
 - III. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital de la Société afin de le porter de son montant actuel de trenteneuf mille euros (EUR 39.000) à un montant de deux cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 289.000), par l'émission de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune;

par apport en nature d'une partie d'une créance détenue par l'unique actionnaire à l'encontre de la Société pour un montant de deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000), tel que reflété dans un état comptable établi en date du 30 juin 2014.

Souscription - Libération

L'actionnaire unique déclare libérer intégralement les actions nouvellement émises par le prédit apport en nature. L'existence et la valeur de cet apport sont acceptées par la Société qui confirme que cet apport en nature est à sa disposition.

L'existence dudit apport en nature a été justifiée au notaire instrumentant dans un rapport établi par le réviseur d'entreprise Osiris Enterprise O2E Public Accountans S.àr.l., avec adresse au 283 route d'Arlon, L-8011 Strassen, en date du 26 septembre 2014, qui conclut comme suit:

«Sur la base de nos diligences, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser que la valeur de l'apport ou des éléments acquis ne correspond pas au moins au nombre et à la valeur nominale des actions à émettre en contrepartie.»

Une copie du prédit rapport, après avoir été paraphée ne varietur par le notaire instrumentant et les membres du bureau restera annexé aux présentes et sera enregistré avec l'acte.

Preuve de l'existence et valeur de l'apport

Preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire soussigné par:

- le rapport du réviseur d'entreprises mentionné ci-dessus,
- l'état comptable établi à la date du 30 juin 2014,
- une déclaration d'apport de l'actionnaire unique certifiant qu'il est propriétaire sans restriction de la créance apportée,
- une déclaration du conseil d'administration de la Société.

Réalisation effective de l'apport

L'actionnaire unique, par son mandataire, déclare que:

- il est seul propriétaire sans restriction de la créance apportée et possède les pouvoirs d'en disposer, celle-ci étant légalement et conventionnellement librement transmissible,
- toutes les formalités nécessaires au transfert de l'actif suite à sa contribution à la Société sont en cours de réalisation aux fins d'effectuer le transfert de cette créance et de le rendre effectif partout et vis-à-vis de tous tiers.

Deuxième résolution

Suite à la décision prise dans la précédente résolution, l'assemblée générale décide de modifier comme suit la première phrase de l'article 3, alinéa premier des statuts de la Société:

« **Art. 3. alinéa premier.** Le capital social est fixé à deux cent quatre-vingt-neuf mille euros (EUR 289.000), représenté par deux mille huit cent quatre-vingt-dix (2.890) actions, d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100) chacune.»

SERVICE CENTRAL DE LÉGISLATION

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées aux articles 26, 26-3 et 26-5 de la loi sur les sociétés commerciales du 10 août 1915, et en constate expressément l'accomplissement.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces derniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Mary, Guardini, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 30 septembre 2014. Relation: EAC/2014/13128. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014156202/85.

(140176494) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

RPO Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. EPF Acquisition Co 23 S.à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 187.236.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of September.

Before Us, Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

1. RPO (Anguilla) LLC, a limited liability company incorporated and organized under the laws of Anguilla, having its registered office at c/o Mitchell House, AI - The Valley, Anguilla, registered with the Registrar of Companies in Anguilla under Company Number 3008442 (AnguillaCo),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Esch-sur-Alzette, the Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal; and

2. Logiplat S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500.- and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 174723 (Logiplat and together with AnguillaCo, the Shareholders),

here represented by Mrs. Sophie Henryon, employee, having her professional address in Eschsur-Alzette, the Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxies, after having been signed ne varietur by the proxyholder of the Shareholder and the undersigned notary, shall remain attached to this deed in order to be registered therewith.

The Shareholders, represented as stated above, have requested the undersigned notary to enact the following:

- I. That the Shareholders hold all issued and outstanding shares of RPO Lux Holdco S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, having a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 187236 (the Company);
- II. That the Company has been incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, on May 15, 2014, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1983, dated July 29, 2014, under pages 95172 and seq. The articles of association of the Company have been amended for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary on August 14, 2014, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Articles).
 - III. That the agenda of the present meeting is as follows:
- 1. To create (i) class A shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and (ii) class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the rights and obligations as defined in the revised Articles;
- 2. To convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, into twelve thousand (12,000) class A shares, and five hundred (500) class B shares;
 - 3. To fully restate the Articles, without amending the corporate object of the Company; and
 - 4. Miscellaneous.
 - IV. That the Shareholders have unanimously taken the following resolutions:



First resolution

The Shareholders resolve to create (i) class A shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each and (ii) class B shares, with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the rights and obligations as defined hereafter in the amended and restated Articles.

Second solution

The Shareholders resolve to convert the existing twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, into twelve thousand (12,000) class A shares, and five hundred (500) class B shares, having the rights and obligations as defined hereafter in the amended and restated Articles.

Third resolution

The Shareholders resolve to fully restate, without amending the corporate object of the Company, the Articles, which shall forthwith read as follows:

"I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. The name of the company is RPO Lux Holdco S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

- 2.1. The Company's registered office is established in the city of Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.
- 2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

- 3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin. The Company may invest in real estate in Luxembourg or abroad, irrespective of the acquisition modalities including but not limited to the acquisition by way of sale or enforcement of security.
- 3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities, convertible or not. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.
- 3.3. The Company may use any techniques, legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.
- 3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

- 4.1. The Company is formed for an unlimited period.
- 4.2. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more Shareholders.



II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

- 5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand (12,000) class A shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each (the Class A Shares) and five hundred (500) class B shares with a nominal value of one Euro (EUR 1) each (the Class B Shares and together with the Class A Shares, the Shares), having the rights and obligations as defined hereafter.
- 5.2. The holder(s) of Class A Shares are hereafter referred to as the Class A Shareholder(s) and the holder(s) of Class B Shares are hereafter referred to as the Class B Shareholder(s), and together with the Class A Shareholder(s), the Shareholder(s).
- 5.3. The Class A Shares and the Class B Shares shall entitle the holders of those Shares to the respective rights and privileges and subject them to the respective restrictions and provisions contained in these Articles and any agreement that the Company and its shareholders may agree from time to time, as such agreement may be amended or supplemented from time to time (the Cooperation Deed).
- 5.4. In addition to the issued share capital, the Company shall have (i) a share premium account connected to the Class A Shares (the Class A Share Premium Account) to which the amount or value received from time to time as an additional contribution in relation to the Class A Shares shall be recorded and which shall be distributable exclusively to the Class A Shareholders in proportion to their shareholdings in the Class A Shares and (ii) a share premium account connected to the Class B Shares (the Class B Share Premium Account and, together with the Class A Share Premium Account, the Share Premium Accounts) to which the amount or value received from time to time as an additional contribution in relation to the Class B Shares shall be recorded and which shall be distributable exclusively to the Class B Shareholders in proportion to their shareholdings in the Class B Shares.
- 5.5. In addition to the issued share capital, the Company shall also have (i) an account 115 ("apport en capitaux propres non rémunérés par des titres" of the Luxembourg Chart of Accounts provided for by the Grand Ducal regulation of June 10, 2009) connected to the Class A Shares (the Class A Account 115) to which the amount or value received from time to time as a contribution without share issuance in relation to the Class A Shares shall be recorded and which shall be distributable exclusively to the Class A Shareholders in proportion to their shareholdings in the Class A Share and (ii) an account 115 connected to the Class B Shares (the Class B Account 115 and, together with the Class A Account 115, the Accounts 115) to which the amount or value received from time to time as a contribution without share issuance in relation to the Class B Shares shall be recorded and which shall be distributable exclusively to the Class B Shareholders in proportion to their shareholdings in the Class B Shares.
- 5.6. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the Shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles in the Articles and the Cooperation Deed.

Art. 6. Shares.

- 6.1. The Shares may be held by the Shareholders as whole shares or fractions of Shares. Each Share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings. Fractional shares shall have the same rights on a fractional basis as whole Shares, provided that Shares shall only be able to vote if the number of fractional shares may be aggregated into one or more whole Shares. If there are fractions that do not aggregate into a whole Share, such fractions shall not be able to vote.
 - 6.2. Shares are transferable among Shareholders subject to the provisions of the Cooperation Deed.
 - 6.3. If the Company has a sole Shareholder, Shares are freely transferable to third parties.
- 6.4. If the Company has more than one Shareholder, the transfer of Shares (inter vivos) to third parties is subject to (i) the prior approval by Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the share capital, and (ii) the provisions of the Cooperation Deed.
- 6.5. The transfer of Shares by reason of death to third parties must be approved by Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors, and is subject to the provisions of the Cooperation Deed.
- 6.6. A Share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.
 - 6.7. A register of Shareholders is kept at the registered office and may be examined by each Shareholder upon request.
 - 6.8. The Company may redeem or repurchase its own Shares, provided:
 - (i) it has sufficient distributable reserves for that purposes; or
 - (ii) the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company shall be managed by a board of managers composed of a maximum of 4 (four) (the Board). The managers need not be Shareholders. The managers are appointed by the General Meeting.



- 7.2. The Class A Shareholders solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the Shareholders) signed by the Class A Shareholders or a duly authorized officer to propose four (4) persons for appointment by a General Meeting as managers from time to time, out of which only three (3) shall be appointed as managers. The Class A Shareholders shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such manager and to propose the appointment of another person to act in place of such manager.
- 7.3. The Class B Shareholders solely shall have the right exercisable by notice in writing to the Company (copied to all the Shareholders) signed by the Class B Shareholders or a duly authorized officer to propose 2 (two) persons for appointment by a General Meeting as manager from time to time, out of which only one (1) shall be appointed as managers. The Class B Shareholders shall also solely have the right by like notice to require the removal of any such manager and to propose the appointment of another person to act in place of such manager.
- 7.4. The Board shall nominate one manager to act as chairman (the Chairman). The Chairman shall act as chairman of each Board meeting. If the Chairman is not present at a Board meeting, the other manager present shall decide which of them shall act as chairman pro tempore for such meeting. For the avoidance of doubt, the Chairman shall have no second or casting vote.
- 7.5. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholders taken in accordance with the provisions of this clause 7.

Art. 8. Board of managers.

- 8.1. Powers of the board of managers
- (i) All powers not expressly reserved to the Shareholders by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.
 - (ii) The Board may delegate special or limited powers to one or more agents for specific matters.
 - 8.2. Procedure
- (i) Written notice of any Board meeting shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance and such notice shall be accompanied by:
 - an agenda specifying in reasonable detail the matters to be raised at the meeting; and
 - copies of any papers to be discussed at the meeting.
- (ii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and each of them states that they have full knowledge of the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.
- (iii) Properly convened Board meetings may be held at such times as may be determined by the Board and in any event not less than quarterly at the Company's registered office in Luxembourg or such other place as the Board may from time to time determine, provided always that the Board meetings are conducted outside of the United Kingdom.
- (iv) The Board can deliberate or act validly only if at least a majority of its members are present at a meeting of the Board (i.e. present at the commencement and throughout the whole of the Board meeting). No business shall be conducted at any Board meeting unless a quorum is present at the beginning of the meeting and at the time when there is to be voting on any business.
- (v) If a quorum is not present within thirty (30) minutes after the time specified for a Board meeting in the notice of the meeting then it will be adjourned for five (5) Business Days at the same time and place. In the event that a Board meeting called on proper notice is adjourned once, then at the next meeting the quorum will be any two (2) managers.
- (vi) Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented, provided that such decision does not constitute any matter in respect of which the Cooperation Deed requires a specific approval procedure. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the Chairman or, by all the managers present or represented.
 - (vii) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any Board meeting.
- (viii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.
- (ix) Circular resolutions signed by all the managers shall be valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and shall bear the date of the last signature.
 - 8.3. Representation
- (i) The signature of the sole manager shall bind the Company. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two managers acting individually.
- (ii) The Company shall also be bound towards third parties by the signature of any person(s) to whom special powers have been delegated by the Board.



- **Art. 9. Sole manager.** If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board, the managers or any manager are to be read as references to the sole manager, as appropriate.
- **Art. 10. Liability of the managers.** The managers shall not be held personally liable by reason of their office for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of Shareholders and Shareholders' written resolutions.

- 11.1. Powers and voting rights
- (i) Unless resolutions are taken in accordance with article 11.1.(ii), resolutions of the Shareholders shall be adopted at a general meeting of Shareholders (each a General Meeting).
- (ii) If the number of Shareholders of the Company does not exceed twenty-five (25), resolutions of the Shareholders may be adopted in writing (the Shareholders' Circular Resolutions). Shareholders Circular Resolutions signed by all the Shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.
 - (iii) Each share entitles the holder to one (1) vote.
 - 11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures
- (i) The Shareholders may be convened to General Meetings by the Board. The Board must convene a General Meeting following a request from any manager or from Shareholders representing more than one-tenth (1/10) of the share capital.
- (ii) Written notice of any General Meeting shall be given to all Shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency, in which case the nature and circumstances of such shall be set out in the notice.
- (iii) When resolutions are to be adopted in writing, the Board shall send the text of such resolutions to all the Shareholders. The Shareholders shall vote in writing and return their vote to the Company within the timeline fixed by the Board. Each manager shall be entitled to count the votes.
 - (iv) General Meetings shall be held at the time and place specified in the notices.
- (v) If all the Shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.
- (vi) A Shareholder may grant written power of attorney to another person (who need not be a Shareholder), in order to be represented at any General Meeting.
- (vii) Resolutions to be adopted at General Meetings shall be passed by Shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting, the Shareholders shall be convened by registered letter to a second General Meeting and the resolutions shall be adopted at the second General Meeting by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.
- (viii) The Articles may only be amended with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital.
- (ix) Any change in the nationality of the Company and any increase in a Shareholder's commitment to the Company shall require the unanimous consent of the Shareholders.
- (x) Shareholders' Circular Resolutions are passed with the quorum and majority requirements set forth above and shall bear the date of the last signature received prior to the expiry of the timeline fixed by the Board.

Art. 12. Sole Shareholder. When the number of Shareholders is reduced to one (1):

- (i) the sole Shareholder shall exercise all powers granted by the Law to the General Meeting;
- (ii) any reference in the Articles to the Shareholders, the General Meeting, or the Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole Shareholder or the sole Shareholder's resolutions, as appropriate; and
 - (iii) the resolutions of the sole Shareholder shall be recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

- 13.1. The financial year begins on the first (1 st) of January and ends on the thirty-first (31 st) of December of each year.
- 13.2. Each year, the Board must prepare the balance sheet and profit and loss accounts, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts owed by its managers and Shareholders to the Company.
 - 13.3. Any Shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.
- 13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year. Subject to article 15.1 and the provisions of the Cooperation Deed, the Shareholders may decide on such occasion to pay a dividend out of the



balance of the annual net profits, to transfer said balance to a reserve account and/or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

Art. 14. Auditors.

- 14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).
- 14.2. The Shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

- 15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits must be allocated to the reserve required by law (the Legal Reserve). This requirement ceases when the Legal Reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.
- 15.2. The balance of the annual net profits will be allocated in accordance with the provisions of the Cooperation Deed. Such allocation shall be calculated by the Class A Shareholders and shall be approved by the Board.
 - 15.3. Interim dividends may be distributed at any time, subject to the following conditions:
 - (i) the Board must draw up interim accounts;
- (ii) the interim accounts must show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the Legal Reserve;
- (iii) within two (2) months of the date of the interim accounts, the Board must resolve to distribute the interim dividends;
 - (iv) the distribution is made in accordance with the terms of the Cooperation Deed; and
- (v) taking into account the assets of the Company, the rights of the Company's creditors must not be threatened by the distribution of an interim dividend.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the Shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

- 16.1 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of Shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The Shareholders shall appoint one or more liquidators, who need not be Shareholders, to carry out the liquidation, and shall determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the Shareholders, the liquidators shall have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.
- 16.2 Any proceeds from a dissolution or liquidation of the Company shall be distributed in accordance with article 15.2, provided that, prior to such distribution, the balance of the Share Premium Accounts and the Accounts 115, if any, shall be distributed, pari passu, to the Class A Shareholders and the Class B Shareholders, respectively and further subject to the provisions of the Cooperation Deed.".

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Esch-sur-Aleztte, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder acting on behalf of the appearing parties, the proxyholder signed together with the notary the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour de septembre,

par devant Nous, Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg,

A COMPARU:

1. RPO (Anguilla) LLC, une société à responsabilité limitée constituée et régie en vertu des lois d'Anguilla, dont le siège social est situé au Mitchell House, Al The Valley, Anguilla, et immatriculée au Registre des Sociétés d'Anguilla sous le Numéro de Société 3008442 (AnguillaCo),

ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.



2. Logiplat S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social est situé au 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 174723 (Logiplat et avec AnguillaCo, les Associés),

ici représenté par Mme. Sophie Henryon, employée privée, demeurant professionnellement à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ces procurations, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des Associés et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour les besoins de l'enregistrement.

Les Associés, représentés comme indiqué ci-dessus, ont prié le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

- I. Les Associés détiennent toutes les parts sociales émises et en circulation de RPO Lux Holdco S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, dont le siège social se situe au 44, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, disposant d'un capital social de EUR 12.500 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 187.236 (la Société).
- II. La Société a été constituée suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 15 mai 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1983, en date du 29 juillet 2014, pages 95172 et suivantes. Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte du notaire instrumentant le 14 août 2014, acte qui n'est pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (les Statuts).
 - III. L'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:
- 1. Création (i) de parts sociales de classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (ii) de parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts refondus;
- 2. Conversion des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, en douze mille (12.000) parts sociales de classe A et cinq cents (500) parts sociales de classe B;
 - 3. Refonte complète des Statuts, sans modification de l'objet social de la Société; et
 - 4. Divers.
 - IV. Les Associés ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les Associés décident de créer (i) des parts sociales de classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et (ii) des parts sociales de classe B, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts modifiés et complètement refondus.

Deuxième résolution

Les Associés décident de convertir les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales existantes d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, en douze mille (12.000) parts sociales de classe A et cinq cents (500) parts sociales de classe B, ayant les droits et obligations tels que définis dans les Statuts modifiés et complètement refondus.

Troisième résolution

Les Associés décident de refondre complètement les Statuts, sans modification de l'objet social de la Société, qui auront désormais la teneur suivante:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1 er. Le nom de la société est "RPO Lux Holdco S.à r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

- 2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.
- 2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.



Art. 3. Objet social.

- 3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt, prêts, créances et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.
- 3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital, convertibles ou non. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.
- 3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.
- 3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

- 4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.
- 4.2. La Société ne sera pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs Associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

- 5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille (12.000) parts sociales de classe A, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A) et cinq cents (500) parts sociales de classe B, ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et avec les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales), ayant les droits et obligations tels que définis ci-après.
- 5.2 Le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe A est/sont ci-après désigné(s) le(s) Associé(s) de Classe A et le(s) détenteur(s) de Parts Sociales de Classe B est/sont ci-après désigné(s) le(s) Associé(s) de Classe B, et avec les Associés de Classe A, les Associés.
- 5.3 Les Parts Sociales de Classe A et les Parts Sociales de Classe B confèrent à leurs détenteurs des droits et privilèges respectifs et les soumettent aux restrictions et dispositions respectives contenues dans les présents Statuts et dans tout contrat négocié dans le temps entre la Société et ses Associés, tel que modifié ou supplémenté dans le temps (l'Acte de Coopération).
- 5.4 En complément du capital social émis, la Société aura (i) un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe A (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A) sur lequel sera versé tout montant ou valeur reçu dans le temps et considéré comme un apport supplémentaire lié aux Parts Sociales de Classe A et qui est reversé uniquement aux Associés de Classe A proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe A et (ii) un compte de prime d'émission lié aux Parts Sociales de Classe B (le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe B et avec le Compte de Prime d'Emission des Parts Sociales de Classe A, les Comptes de Prime d'Emission) sur lequel sera versé tout montant ou valeur reçu dans le temps et considéré comme un apport supplémentaire lié aux Parts Sociales de Classe B et qui est reversé uniquement aux Associés de Classe B proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe B.
- 5.5 En complément du capital social émis, la Société aura (i) un compte 115 (apport en capitaux propres non rémunérés par des titres selon le Plan Comptable Luxembourgeois instauré par le Règlement Grand-Ducal du 10 juin 2009) lié au Parts Sociales de Classe A (le Compte 115 des Parts Sociales de Classe A) sur lequel sera versé tout montant ou valeur reçu dans le temps en tant qu'apport sans émission de parts sociales lié aux Parts Sociales de Classe A et qui sera reversé uniquement aux Associés de Classe A proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe A et (ii) un compte 115 lié au Parts Sociales de Classe B (le Compte 115 des Parts Sociales de Classe B et avec le Compte 115 des Parts Sociales de Classe A, les Comptes 115) sur lequel sera versé tout montant ou valeur reçu dans le temps en tant qu'apport sans émission de parts sociales lié aux Parts Sociales de Classe B et qui sera reversé uniquement aux Associés de Classe B proportionnellement à leur détention de Parts Sociales de Classe B.



5.6 Le capital social peut être augmenté ou diminué à une ou plusieurs reprises par une résolution des Associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts dans les présents Statuts ou dans l'Acte de Coopération.

Art. 6. Parts sociales.

- 6.1. Les Parts Sociales peuvent être détenues par les Associés entières ou fractionnées. Chaque Part Sociale confère un vote lors des assemblées générales ordinaires ou extraordinaires. Les fractions de Parts Sociales auront les mêmes droits que les Parts Sociales entières mais proportionnels, à condition que les parts sociales ne puissent voter que si le nombre de fractions de parts sociales corresponde à une ou plusieurs parts sociales entières. Si certaines fractions ne sont pas suffisantes pour former une part sociale entière, ces fractions de parts sociales n'auront pas de droit de vote.
 - 6.2. Les Parts Sociales sont cessibles entre Associés sous réserve des dispositions de l'Acte de Coopération.
 - 6.3. Si la Société a un Associé unique, les Parts Sociales sont librement cessibles aux tiers.
- 6.4. Si la Société a plus d'un Associé, la cession des Parts Sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à (i) l'accord préalable des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social, et (ii) aux dispositions de l'Acte de Coopération.
- 6.5. La cession de Parts Sociales à des tiers pour cause de mort doit être approuvée par les Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) des droits détenus par les survivants, et est soumise aux dispositions de l'Acte de Coopération.
- 6.6. Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois.
 - 6.7. Un registre des Associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque Associé.
 - 6.8. La Société peut racheter ses propres Parts Sociales, à condition que:
 - (i) elle dispose de suffisamment de réserves distribuables à cet effet; ou
 - (ii) le rachat découle d'une diminution de capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

- 7.1. La Société est gérée par un conseil de gérance composé de 4 (quatre) membres au maximum (le Conseil). Les gérants ne doivent pas nécessairement être Associés. Les gérants sont nommés lors d'une Assemblée Générale.
- 7.2 Les Associés de Classe A uniquement ont le droit, exercé par notification écrite à la Société (copie adressée à tous les Associés) signée par les Associés de Classe A ou un représentant dûment autorisé, de proposer quatre (4) personnes pour nomination dans le temps par l'Assemblée Générale en tant que gérant; parmi ces personnes, seulement trois (3) seront nommées gérants. Les Associés de Classe A uniquement ont également le droit par la même notification d'exiger la révocation desdits gérants et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place desdits gérants.
- 7.3 Les Associés de Classe B uniquement, ont le droit, exercé par notification écrite à la Société (copie adressée à tous les Associés) signée par les Associés de Classe B ou un représentant dûment autorisé, de proposer deux (2) personnes pour nomination dans le temps par l'Assemblée Générale en tant que gérant; parmi ces personnes, seulement une (1) sera nommée en tant que gérant. Les Associés de Classe B uniquement ont également le droit par la même notification d'exiger la révocation dudit gérant et de proposer la nomination d'une autre personne pour agir à la place de ce gérant.
- 7.4 Le Conseil nomme un gérant en qualité de président (le Président). Le Président agit en tant que président de chaque réunion du Conseil. Si le Président est absent de la réunion du Conseil, les autres gérants présents peuvent décider lequel d'entre eux peut agir en tant que président pro tempore à ladite réunion. En tout état de cause, le Président n'a pas de second vote ou de vote prépondérant.
- 7.5. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des Associés prise conformément aux dispositions de la présente clause 7.

Art. 8. Conseil de gérance.

- 8.1. Pouvoirs du conseil de gérance
- (i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux Associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.
- (ii) Des pouvoirs spéciaux ou limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.
 - 8.2. Procédure
- (i) Il sera donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance et que ladite convocation soit accompagnée:
 - d'un ordre du jour indiquant en détails les sujets à discuter à la réunion; et
 - des copies de tous les documents à discuter à la réunion.
- (ii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et si chacun d'eux déclare avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la con-



vocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

- (iii) Les réunions du Conseil dûment convoquées peuvent être tenue à des moments déterminés par le Conseil et en tout cas au moins trimestriellement au siège social de la Société à Luxembourg ou à tout autre lieu que le conseil peut de temps à autre déterminer, à condition toutefois que les réunions du Conseil ne se tiennent jamais au Royaume Uni.
- (iv) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si au moins la majorité de ses membres est présente à une réunion du Conseil (c'est-à-dire présent au début et tout au long de la réunion du Conseil). Une affaire ne peut être menée lors d'une réunion du Conseil, que si un quorum est présent au début de la réunion et au moment du vote sur n'importe quelle affaire.
- (v) Si le quorum n'est pas atteint dans les trente (30) minutes après l'heure prévue pour la réunion du Conseil dans la convocation de l'assemblée, alors il sera suspendue pour cinq (5) Jours Ouvrables à l'heure et au même endroit. Dans le cas où une réunion du Conseil valablement convoquée est ajournée une fois, le quorum pour la réunion suivante sera de deux (2) gérants.
- (vi) Les résolutions du Conseil sont valablement prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à condition que cette décision ne constitue pas un sujet pour lequel l'Acte de Coopération requiert une procédure de vote particulière. Les résolutions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le Président ou, par tous les gérants présents ou représentés.
 - (vii) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.
- (viii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.
- (ix) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.
 - 8.3. Représentation
- (i) La Société sera engagée par la signature du gérant unique. La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants agissant individuellement.
- (ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute(s) personne(s) à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.
- **Art. 9. Gérant unique.** Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.
- Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des Associés et résolutions écrites des Associés.

- 11.1. Pouvoirs et droits de vote
- (i) Sauf lorsque des résolutions sont adoptées conformément à l'article 11.1.(ii) les résolutions des Associés sont adoptées en assemblée générale des Associés (chacune une Assemblée Générale).
- (ii) Si le nombre des Associés de la Société ne dépasse pas vingt-cinq (25), les résolutions des Associés peuvent être adoptées par écrit (des Résolutions Ecrites des Associés). Les Résolutions Ecrites des Associés signées par tous les Associés sont valides comme si elles avaient été prises lors d'une Assemblée Générale valablement tenue et portent la date de la dernière signature.
 - (iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.
 - 11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote
- (i) Les Associés peuvent être convoqués aux Assemblées Générales à l'initiative du Conseil. Le Conseil doit convoquer une Assemblée Générale à la demande des Associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.
- (ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence doivent être précisées dans la convocation à ladite assemblée.
- (iii) Si des résolutions sont adoptées par écrit, le Conseil communique le texte des résolutions à tous les Associés. Les associés votent par écrit et envoient leur vote à la Société endéans le délai fixé par le Conseil. Chaque gérant est autorisé à compter les votes.
 - (iv) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.
- (v) Si tous les Associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.



- (vi) Un Associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, (Associé ou non), afin de le représenter à toute Assemblée Générale.
- (vii) Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées par des Associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale, les Associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.
- (viii) Les Statuts ne peuvent être modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des Associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.
- (ix) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un Associé dans la Société exige le consentement unanime des Associés.
- (x) Des Résolutions Ecrites des Associés sont adoptées avec le quorum de présence et de majorité détaillés ci-avant. Elles porteront la date de la dernière signature reçue endéans le délai fixé par le Conseil.

Art. 12. Associé unique. Dans le cas où le nombre des Associés est réduit à un (1):

- (i) l'Associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale;
- (ii) toute référence dans les Statuts aux Associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'Associé unique ou aux résolutions de ce dernier; et
 - (iii) les résolutions de l'Associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

- 13.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.
- 13.2. Chaque année, le Conseil doit dresser le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des Associés envers la Société.
 - 13.3. Tout Associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.
- 13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés en Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Ecrites des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social en question. Sous réserve de l'article 15.1 et des dispositions de l'Acte de Coopération, les Associés peuvent décider à cette occasion de verser un dividende sur le solde des bénéfices annuels nets, de transférer ledit solde sur un compte de réserve et/ou de le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

- 14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi
- 14.2 Les Associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

- 15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi (la Réserve Légale). Cette affectation cesse d'être exigée quand la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.
- 15.2. Le solde des bénéfices nets annuels sera affecté, conformément aux dispositions de l'Acte de Coopération. Cette allocation est calculée par les Associés de Classe A et doivent être approuvés par le Conseil.
 - 15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:
 - (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distributions, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;
- (iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;
 - (iv) la distribution est réalisée conformément aux conditions prévues dans l'Acte de Coopération; et
 - (v) compte tenu des actifs de la Société, les droits des créanciers de la Société ne doivent pas être menacés.
- Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les Associés doivent reverser l'excédent à la Société.



VI. Dissolution - Liquidation

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des Associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les Associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des Associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni résultant de la dissolution ou de la liquidation de la Société sera distribué conformément à l'article 15.2, à condition que, avant ladite distribution, le solde des Comptes de Prime d'Emission et des Comptes 115, le cas échéant, soit distribué pari passu aux Associés de Classe A et aux Associés de Classe B respectivement et sous réserve des dispositions de l'Acte de Coopération.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont Acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire agissant pour le compte des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Henryon, Kesseler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1 ^{er} octobre 2014. Relation: EAC/2014/13174. Reçu soixante-quinze euros 75.00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014156176/610.

(140176651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

WHF S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 27-29, rue notre Dame.

R.C.S. Luxembourg B 49.721.

L'an deux mille quatorze,

le vingt-deux septembre.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM (Grand-Duché de Luxembourg),

à Luxembourg-Ville, s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «WHF S.A.», une société anonyme, établie et ayant son siège social actuel au 47 route de Diekirch, L-7220 Walferdange,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 49 721,

constituée originairement sous la dénomination de «WORK HORSE FILM S.A.», suivant acte notarié dressé en date du 14 décembre 1994, la publication dudit acte ayant été faite au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 03 avril 1995, numéro 148 (ci-après: «la Société»).

Les statuts de la Société ont été modifiés dernièrement suivant acte notarié reçu par le notaire soussigné en date du 05 juin 2007, lequel acte fut publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, le 28 août 2007, sous le numéro 1823 et page 87475.

L'assemblée est déclarée ouverte sous la présidence de Madame Dòra SZABÒ, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Brendan D. KLAPP, employé privé, avec adresse à Belvaux, Grand-Duché de Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Elodie NADE, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à la présente assemblée ainsi que le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence, signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer.

Ladite liste de présence, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte, avec lequel elles seront enregistrées, les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentant.

Le Président expose et l'assemblée constate:



A) Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour:

- 1.- Décision de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Walferdange vers la Ville de Luxembourg et de fixer l'adresse du nouveau siège social au 27-29, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.
- 2.- Décision de modifier le deuxième alinéa de l'article premier (1 ^{er}) des statuts de la Société, afin de refléter ledit transfert du siège social.
- B) Que la présente assemblée réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les objets portés à l'ordre du jour.
- C) Que l'intégralité du capital social étant représentée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et, après en avoir délibéré, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de transférer, avec effet immédiat, le siège social statutaire et administratif de la Société de la commune de Walferdange vers la Ville de Luxembourg et de fixer l'adresse du nouveau siège social au 27-29, rue Notre Dame, L-2240 Luxembourg.

Deuxième résolution

Afin de refléter ledit transfert du siège social, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires DECIDE de modifier le deuxième alinéa de l'article premier (1 er) des statuts se lise désormais de la façon suivante:

Art. 1 er . (deuxième alinéa). «Le siège social est établi à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.» Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont procès-verbal, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent procès-verbal.

Signé: D. SZABÒ, B. D. KLAPP, E. NADE, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 24 septembre 2014. Relation.EAC/2014/12812. Reçu soixante-quinze Euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): SANTIONI.

Référence de publication: 2014156299/63.

(140176812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 octobre 2014.

CAVU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8287 Kehlen, 39, Zone Industrielle.

R.C.S. Luxembourg B 175.351.

L'an deux mille quatorze, le vingt-trois septembre.

Par-devant Maître Alex WEBER, notaire de résidence à Bascharage.

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "CAVU S.A." (numéro d'identité 2013 22 02 371), avec siège social à L-8510 Redange-sur-Attert, 54, Grand-Rue, inscrite au R.C.S.L. sous le numéro B 175.351, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, en date du 1 ^{er} février 2013, publié au Mémorial C, numéro 925 du 18 avril 2013.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jean-Marie WEBER, employé privé, demeurant à Aix-sur-Cloie/Aubange (Belgique),

qui désigne comme secrétaire Madame Sandy HAMES, employée privée, demeurant à Reckange-sur-Mess.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Albert DONDLINGER, employé privé, demeurant à Dahlem.

Le bureau ayant été ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Transfert du siège social à L-8287 Kehlen, 39, Zone Industrielle et modification subséquente du 1 ^{er} alinéa de l'article 2 des statuts.



II.- Les actionnaires présents ou représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les actionnaires, les mandataires des actionnaires représentés, le bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte.

Les procurations des actionnaires représentés y resteront annexées de même.

- III.- L'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés déclarant avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour avant l'assemblée, il a donc pu être fait abstraction des convocations d'usage.
- IV.- La présente assemblée, représentant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social à L-8287 Kehlen, 39, Zone Industrielle et en conséquence de modifier le 1 ^{er} alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« Art. 2. al. 1 er . Le siège de la société est établi à Kehlen.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont estimés à environ mille euros (€ 1.000.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Bascharage en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à l'assemblée, les membres du bureau, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J-M. WEBER, HAMES, DONDLINGER, A. WEBER.

Enregistré à Capellen, le 2 octobre 2014. Relation: CAP/2014/3724. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): NEU.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande.

Bascharage, le 8 octobre 2014.

Référence de publication: 2014156485/48.

(140177986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 octobre 2014.

bpfBOUW M&G SPIF Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 160.284.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 69419 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014157757/10.

(140179586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

IBTD International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 162.876.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09 OCT. 2014.

Pour: IBTD INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2014158070/14.

(140179061) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 10 octobre 2014.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck